

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Les bases morales de l'éducation sexuelle

Naïveté ou duplicité

Monique

Les premiers pas de la République espagnole

A propos des fêtes du XL^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum »

Ce n'est qu'un bout de sol...

Léon Bloy et le travail

Jean Dermine

Baron Paul Verhaegen

Victor Kinon

Giovanni Hoyoïs

Paul Struyé

Léopold Levaux

Les idées et les faits : Chronique des idées : Qui opprime les Ukrainiens ?, Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

Que nos abonnés veillent bien nous excuser de ne paraître qu'irrégulièrement depuis que les typos bruxellois se sont mis en grève. Nous comptons les dédommager plus tard. Les difficultés surmontées pour imprimer le présent numéro ne furent pas moindres que celles qu'il fallut vaincre pour publier celui consacré à l'inauguration du monument au cardinal Mercier à Louvain.

* * *

Cette journée du 7 mai, à Louvain, nous avait inspiré des réflexions qui n'ont pu trouver place dans notre dernier numéro mais qu'il n'est pas trop tard pour soumettre à nos lecteurs.

Les anciens de « Saint-Thomas », accourus nombreux pour s'associer à l'hommage solennel rendu à celui auquel ils doivent le meilleur de leur formation intellectuelle, vécurent, ce jour-là, des heures inoubliables. L'intelligence contemporaine, grisée par ses découvertes, ivre de ses victoires, erre à l'abandon à la recherche de la vérité philosophique perdue. Le cardinal Mercier fut de ceux qui travaillèrent à la remettre dans le droit chemin, mais en s'efforçant de lui manifester la sympathie la plus compréhensive et la charité la plus éclairée. Convaincu que la philosophie est la base même de toute vie de l'esprit et le fondement de tout édifice intellectuel, le grand Cardinal voua sa vie au triomphe de la philosophie qu'il tenait pour vraie, et qui trouva dans saint Thomas d'Aquin sa plus haute expression. Méthode étonnamment souple et féconde, corps de doctrine jaillissant comme naturellement du sens commun, le thomisme — au sens large du mot, en négligeant les étroitesse des disputes d'écoles — apparaît bien comme l'atmosphère intellectuelle normale, comme la systématisation la plus rationnelle, la plus raisonnable et la plus harmonieuse des réflexions humaines. Certes, la philosophie n'est qu'une abstraction, une découpe faite par l'intelligence et qui distingue, dans l'ensemble de ses connaissances, pour les ordonner à part, les certitudes sur les causes ultimes des êtres auxquelles l'homme est capable d'arriver par les seules lumières de la raison. Mais cette philosophie commande tout notre savoir. D'une bonne formation philosophique dépend toute notre vie intellectuelle. Et si le modernisme fit dans l'intelligence catholique contemporaine les ravages que l'on sait, c'est surtout à cause du manque de formation philosophique de ceux qui s'appliquèrent à rénover les études théologiques à l'aide des méthodes scientifiques modernes et des merveilleux résultats acquis par ces méthodes.

« Tous les systèmes de philosophie sont de grandes hypothèses qu'il ne faut point ériger en dogmes », avons-nous trouvé, ces jours-ci, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, que vient de faire paraître M. Alfred Loisy. Mais sans certitude philosophique, sans certitude sur l'être, sur l'homme

sur la valeur de la connaissance humaine, que reste-t-il des efforts gigantesques et souvent admirables de la critique contemporaine?

En 1906, Loisy écrivait au P. Semeria :

« Les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu ne me semblent pas concluantes, au moins quant à l'existence d'un Dieu éternel, immuable, omniscient, omnipotent, etc. Quelque chose est, donc toujours quelque chose a été. Mais que le principe de l'évolution mondiale ne soit pas immanent au monde, qu'il soit transcendant au point de posséder la totalité infinie de son être indépendamment de l'univers qu'il aurait créé par un caprice très relativement bienveillant, c'est ce que la raison ne démontre pas, c'est même ce qu'elle commence à concevoir très difficilement.

« La considération scientifique de la nature ne nous révèle pas mieux « la gloire de Dieu », au sens du psalmiste : une immensité de forces; un océan de vie nous apparaît, mais non comme régi par une volonté extérieure à sa masse; il a comme une sorte de volonté diffuse en lui-même, comme un esprit latent en chaque atome; il porte en lui sa loi, et l'on dirait qu'il la fait en même temps qu'il la subit. »

... « Il me paraît que la notion de Dieu n'a jamais été qu'une sorte de projection idéale, un dédoublement de la personnalité humaine, et que la théologie n'a jamais été, ne pouvait être qu'une mythologie de plus en plus épurée. Dieu est comme un moi supérieur, qui surveille un moi inférieur auquel nous demeurons identifiés; et la conscience individuelle étant une conscience sociale, ce moi supérieur est également la personnification transcendante de la société, de l'humanité. Tout ce travail de la pensée religieuse n'est pas plus illusoire que celui de la pensée scientifique, dont la marche n'est faite, en somme, que de tâtonnements.

« Le bien est aussi réel que le vrai et que la vie. Tout cela n'est pas métaphysiquement existant au-dessus de nous, mais très réellement existant en nous et se faisant par nous. Et la grande puissance d'où tout procède, par laquelle tout subsiste, — bien qu'elle ne soit pas un *grand esprit en trois personnes*, assis au plus haut des cieux, — doit être quelque chose de plus merveilleux, de plus auguste, de plus bienfaisant que tout ce que nous pouvons concevoir. Nous la diminuons en la supposant toujours et uniquement occupée de nous. Le fait est cependant qu'elle ne nous est point étrangère et que nous ne lui sommes pas indifférents. Nous sommes quelque chose d'elle. L'invoquer est sans doute une façon un peu ancienne de communier à son énergie. Quiconque veut et cherche le vrai, le bien, la prié comme il faut. »

Loisy a beau être un grand savant, un historien de marque, la pauvreté philosophique que révèle ce passage donne la clef de ses errements doctrinaux. Il n'a pas l'air de soupçonner ce que pour.

rait bien être la métaphysique, et ses élucubrations vagues et imprécises sont la négation même de la méthode thomiste claire et rationnelle. C'est en lisant de pareilles pages que l'on se rend mieux compte du service inappréciable rendu par le cardinal Mercier à l'intelligence contemporaine et à la cause de la Vérité. Un Loisy formé aux disciplines thomistes, telles que les eût enseignées et pratiquées un saint Thomas vivant au XX^e siècle, un Loisy élève d'un Mercier et appliquant alors son génie critique à l'étude des monuments chrétiens, quelle œuvre admirable il eût produite! Sans philosophie, sans boussole, il s'égaré jusqu'aux confusions les plus grossières comme en témoigne la lettre citée ci-dessus, où l'imprécision (« une immensité de forces », « un océan de vie ») le dispute à l'inintelligible (« Dieu est comme un moi supérieur qui surveille un moi inférieur... »).

On reste confondu devant un esprit rigoureux et méthodique à l'excès dans la pratique de la critique historique et se payant aussi facilement de mots quand il s'agit des réalités même sur les actes desquelles cette critique s'exerce : la créature, le Créateur, le Christ...

* * *

La place nous manque pour commenter, ici, tout ce qui méritait de l'être depuis qu'il nous a fallu interrompre ces notes hebdomadaires. Obligé de nous limiter, nous nous en tiendrons au principal.

Nos vives félicitations, tout d'abord, et nos plus respectueux hommages à S. Exc. Mgr Heylen qui a fête, ces jours-ci, ses noces d'or sacerdotales et qui n'a cessé de nous témoigner sa haute bienveillance et sa paternelle sympathie. Pasteur infatigable d'un vaste diocèse qui lui doit d'innombrables œuvres d'apostolat, il fut aussi, par sa longue présidence des Congrès Eucharistiques internationaux, un des principaux artisans du rayonnement spirituel de la Belgique dans le monde. Daigne Notre Seigneur le conserver longtemps encore à son troupeau et à la Patrie!

* * *

Sans la grève — notre imprimeur travaille avec sept ouvriers au lieu d'une cinquantaine — nos lecteurs eussent trouvé dans le présent numéro le texte de la nouvelle Encyclique sur la question sociale. Nous reviendrons bientôt sur cet acte important du Saint-Siège.

Prions entre-temps, comme nous le demande le Saint-Père, pour que ne s'enveniment pas davantage les rapports entre l'Eglise et l'Etat en Italie. Si de pareils conflits sont inévitables; si, sans doute, des pécheurs en eux trouble ont essayé de compromettre l'action catholique italienne en lui faisant prendre parfois — s'il faut en croire certaines correspondances romaines peu suspectes de philofascisme — l'apparence d'une machine de guerre politique antifasciste, les excès fascistes n'en restent pas moins des excès, et la douleur du Pape un sujet de tristesse pour tous les fidèles. Il serait hautement regrettable pour la cause de l'ordre en Europe que le fascisme poussât les choses trop loin. A l'heure où nous écrivons ces lignes, on cause. Sans doute un *modus vivendi* sortira-t-il de ces négociations diplomatiques qui assurera, d'une part, à l'Eglise, l'action purement spirituelle à laquelle elle ne peut renoncer sans trahir sa mission et, d'autre part, à l'Etat italien, la certitude que cette action purement spirituelle ne pourra être employée indirectement à miner le régime qui a fait la nouvelle Italie et que l'on comprend très bien qu'il entende défendre. Un ami, bon observateur, et qui vient de passer plusieurs mois à Rome — qu'il connaît pour y avoir résidé pendant des années — convaincu que les avantages du fascisme l'emportent de beaucoup sur les désavantages, déplorait, ces jours-ci, devant nous, que trop de catholiques italiens boudaient encore — tout au moins « négati-

vement » si on peut dire — un régime qui, dans un pays catholique comme l'Italie, sera, finalement, ce que les catholiques le feront...

* * *

La grève des typos nous a empêché de commenter, avant aujourd'hui, la crise gouvernementale ouverte par la chute du cabinet Jaspas. En savoir à quel point M. Jaspas tenait au pouvoir et se croyait l'homme nécessaire.

Nous sommes de ceux qui pensent que le règne de M. Jaspas fut beaucoup trop long. Depuis des mois déjà « son » gouvernement faisait au pays plus de mal que de bien. Les qualités éminentes et les intentions de M. Jaspas ne sont évidemment pas en cause. Personne, non plus, ne contestera les grands services rendus et l'immense activité déployée pendant ces cinq années consacrées à la chose publique. Mais un chef de gouvernement se juge par les résultats de sa politique. « Déficit, discorde civile, frontière ouverte... voilà l'horizon qui s'étalera devant les yeux de l'héritier », écrivait M. Fernand Neuray au lendemain de la chute.

Discorde civile, surtout! Le problème linguistique domine notre vie nationale. Que M. Jaspas nous permette de lui répéter — tout en rendant un sincère hommage à son ardent patriotisme — qu'il n'a jamais compris « de quoi il s'agissait ». Cette incompréhension et cette carence ont fait que notre situation intérieure est, de toute évidence, plus angoissante qu'il y a cinq ans. La question des langues s'est « radicalisée » chaque jour davantage parce que le gouvernement n'a su, ni créer l'atmosphère favorable, ni pratiquer une politique de détente. M. Jaspas croyait, semble-t-il, que cette question-là, comme les autres, n'était qu'un dossier à plaider au Parlement et que l'habileté de l'avocat gagnerait certainement la cause.

Il s'est trompé du tout au tout. Le côté parlementaire du problème linguistique est très secondaire. C'est dans le pays, c'est dans la réalité vivante que celui-ci se pose et qu'il fallait l'affronter. Et là, plus question de dossiers ni de plaidoiries, mais d'idéal populaire, de psychologie des foules, de dynamisme racique et culturel, de pratique gouvernementale, d'exercice de l'autorité. La grande tâche qui s'imposait à M. Jaspas, c'était la création d'une opinion publique belge sympathique au renouveau flamand et non pas de livrer et de gagner une suite de batailles parlementaires.

« Mais voyez donc ce que j'ai fait depuis cinq ans! », s'est écrié M. Jaspas la veille même de son effondrement, en répondant à l'interpellation de M. Sap. Et le Premier Ministre d'énumérer les projets votés et les projets déposés... Comme s'il s'agissait de cela! « Aucun gouvernement précédent n'a fait autant que mon gouvernement », a-t-il proclamé. Peut-être, mais ce n'est pas la question. Le gouvernement Jaspas laisse, en partant, une situation linguistique bien plus troublée, plus tendue, plus grave que celle héritée du gouvernement précédent, donc il fut inférieur à sa tâche.

* * *

La Flandre entend être flamande. Impossible, désormais, de s'opposer encore à pareille flamandisation. Le malheur, le grand malheur, est que la Belgique d'expression française persiste à considérer cette inévitable flamandisation comme une calamité. Niera-t-on que l'immense majorité des bons patriotes de Bruxelles et de Wallonie — sans parler des minoritaires en Flandre — pense toujours que les « progrès flamings » sont des défaites belges et que les revendications flamandes sont choses mauvaises en soi qu'il faut à tout prix circonscrire et limiter autant que possible?

Allez en pays wallon et vous rencontrerez presque partout,

d'abord, trop souvent, du mépris pour tout ce qui est flamand, puis, la crainte du péril « flamand, » d'un impérialisme flamand; la conviction que le mouvement flamand menace la Wallonie!! Quant à Bruxelles, son incompréhension du problème linguistique est effarante. L'opinion qui y domine dans les milieux dirigeants est toujours que *flamand* s'oppose à *belge* et que d'avoir « cédé » sans cesse au « chantage » flamingant, nous a conduits où nous en sommes.

La responsabilité de cette situation incombe avant tout au gouvernement, plus particulièrement à son chef, auquel l'année du Centenaire mit cependant en mains les plus beaux atouts, et qui ne cessa de faire le jeu de l'adversaire.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les partis politiques négocient toujours. Mais comment n'être pas pessimiste quand on voit le problème dont dépend l'avenir du pays réduit à des parloles de partis autour de propositions flamandes, en matière d'enseignement, en matière administrative, en matière militaire et en matière judiciaire, dans la déplorable atmosphère que M. Jaspar laisse après lui? Comme s'il s'agissait, en ordre principal, de lois nouvelles à voter!

Si les libéraux — les libéraux bruxellois surtout — s'obstinent à identifier patriotisme et hostilité à la flamandisation de la Flandre, ils nous conduiront aux abîmes. Une dissolution leur vaudrait peut-être quelques sièges acquis par l'appoint de voix de patriotes égarés par certaine presse catholique d'expression française, mais la Patrie y perdrait tout ce qu'y gagnerait le parti.

Non, la Flandre ne se dresse pas en face de la Belgique, elle est partie intégrante de cette Belgique. L'erreur fondamentale de M. Jaspar fut de ne pouvoir s'imaginer les Flamands autrement qu'en face de lui, Belge, chef du gouvernement belge, alors qu'il n'y a une Belgique et un gouvernement belge que parce qu'il y a des Flamands et des Wallons qu'un Premier Ministre vraiment belge devrait incarner également.

L'heure est grave, bien plus grave que ne le croient les chefs libéraux bruxellois. Ils entendent empêcher la Flandre d'être flamande, pensant qu'une telle Flandre appauvrirait la Belgique, et ils ne s'aperçoivent pas que leur déplorable politique a provoqué en Wallonie une situation plus dangereuse encore que celle qu'ils déplorent en pays flamand. Ce qu'il faudrait à la Belgique? Un gouvernement vraiment national se mettant résolument à la tête du renouveau flamand, calmant toutes les inquiétudes wallonnes et qui saurait pratiquer, dans le pays, avec l'aide de la Couronne, la grande politique de concorde qui conduirait peut-être à un statut légal nouveau, mais qui maintiendrait et consoliderait la maison commune.

* * *

Quelle revanche pour M. Pouillet que cette unanimité sur son nom! Il y a cinq ans, aucune avanie ne lui fut épargnée. On l'accusa des plus graves erreurs et des pires faiblesses. N'avait-il pas ruiné le pays et conduit la Belgique tout au bord du précipice? Cinq ans plus tard, tout le monde proclame à l'envi que M. Pouillet est le « sauveur » tout indiqué d'une situation gravement compromise par celui-là même qui, il y a cinq ans...

Nous nous félicitons vivement de cet hommage unanime rendu à la loyauté parfaite, à la haute conscience, au désintéressement total du vicomte Pouillet, l'homme d'État le plus respecté, à l'heure actuelle, dans les milieux politiques. Quel dommage qu'il n'ait pu mettre, en ce moment, son prestige au service du bien général!

* * *

Dans le très beau discours qu'il prononçait au Sénat la veille même de la chute du gouvernement, le P. Rutten disait :

Vous comprendrez, Messieurs, que je tiens à rappeler sommairement les principes dont les catholiques ne peuvent pas faire abstraction dans les controverses que suscite toujours le problème des droits des pères de famille en matière scolaire.

Un grand nombre de ceux qui se croient les seuls défenseurs réels de la liberté du père de famille parlent constamment comme si la liberté était, dans l'ordre des valeurs morales, une fin en soi et le bien suprême. La liberté n'implique pas le droit de faire tout ce qu'on veut. Ce n'est pas user, mais abuser de sa liberté, que de tourner le dos à la vérité évidente et au devoir certain. La liberté n'est que le moyen de servir spontanément et, par conséquent, méritoirement, la vérité et le bien. Elle peut et doit donc être limitée dans la mesure où l'exige l'intérêt général, défini de plein droit par les pouvoirs qui le représentent et ont pour mission de le défendre. Sous notre régime constitutionnel belge, le pouvoir législatif est d'autant plus représentatif que ses détenteurs sont désignés librement par l'ensemble des citoyens.

Nous ne pouvons pas admettre l'assimilation entre la liberté linguistique et la liberté de conscience. Sous prétexte que toutes les libertés sont sœurs, on oublie la hiérarchie des valeurs, et on assimile la liberté du choix d'une langue véhiculaire à la liberté de convictions.

La conviction religieuse est une affaire de conscience, et, de l'avis de tous, la conscience est un sanctuaire essentiellement privé, qu'aucune majorité n'a le droit d'envahir. La pensée ne peut pas plus être confondue avec une langue déterminée que la lumière avec le réflecteur, le corps avec le vêtement, et l'artisan avec l'instrument qu'il manie. La conviction est un droit essentiellement individuel; l'enseignement d'une langue est un phénomène collectif, imposé par les besoins de la société, et, par conséquent, susceptible d'être réglementé dans l'intérêt de cette société. Une conviction, au contraire, est à l'abri de toute réglementation du pouvoir civil, tant qu'elle ne se manifeste pas par des déclarations ou des provocations contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Soit, nous dit-on, mais ne perdez pas de vue que dans la Constitution belge, toutes les libertés sont établies sur un même plan. Dans ce qu'il est convenu d'appeler l'hypothèse constitutionnelle, la liberté du père de famille en matière linguistique et la liberté en matière religieuse sont du même ordre. Trahir l'une c'est trahir l'autre. Si vous imposez un régime scolaire fondé sur le droit de la collectivité, il sera trop facile à nos adversaires de se réclamer du même principe dans le domaine religieux, et cela pourrait nous conduire tout droit à l'école unique, neutre et obligatoire.

Nous répondons que la liberté, telle que l'ont voulue nos Constituants, ne serait méconnue, en matière linguistique, que dans deux cas : si les pouvoirs publics voulaient imposer dans les établissements d'enseignement l'usage d'une langue quelconque, ou s'ils prétendaient interdire, à ceux qui le veulent, d'ouvrir une école où la langue véhiculaire de tous les cours sera la langue de leur choix. Mais jamais personne n'a démontré que la Constitution défend aux pouvoirs publics de subordonner leurs subventions aux conditions que leur suggère le souci du bien commun.

J'essaie en vain de comprendre ce que pareille revendication peut avoir de commun avec la neutralité obligatoire qui implique essentiellement la disparition totale de cette atmosphère religieuse que la conscience des parents catholiques exige pour leurs enfants. Notre thèse accordée aux parents en matière linguistique tout ce qu'ils peuvent raisonnablement demander. Au point de vue religieux, le système de la neutralité obligatoire leur prend tout et ne leur accorde rien.

Il m'est facile, maintenant, d'appliquer au cas que nous cherchons à résoudre, les principes que je me suis permis de rappeler.

Dans tous les pays du monde, la collectivité, représentée par les pouvoirs publics, a toujours estimé qu'il est d'intérêt général que les citoyens vivant ensemble sur un même territoire, possédassent un fonds commun de pensées, de sentiments, de souvenirs et d'aspirations. L'attachement de tous à ce patrimoine commun est une condition essentielle de l'existence même du pays. Mais cet attachement ne peut être durable et profond là où n'existe pas l'homogénéité de culture.

C'est pourquoi la patrie et l'amour de la langue patriale se sont toujours confondus dans le cœur des hommes.

Je renonce à convaincre ceux qui ne voient pas que la préoccupation de maintenir ce fonds commun implique nécessairement la collaboration des élites, et que, dès lors, le peuple a le droit de ne pas aider, par des subventions, ces mêmes élites, à lui refuser une collaboration indispensable.

Ne cherchez pas ailleurs, Messieurs, la justification de ce système d'adaptation, que trop de nos compatriotes s'obstinent à confondre avec ce qu'on a appelé, d'un nom barbare, la défrancisation obligatoire des enfants minoritaires des Flandres. Je dis adaptation, et non transmutation, parce que cette dernière expression crée des malentendus irritants, en évoquant l'image d'une transformation brutale et antipédagogique.

En somme, que voulons-nous tous ?

Concilier deux droits et deux intérêts également évidents et légitimes. Le droit du père, d'expression française, de transmettre à son enfant la connaissance et l'amour de la langue qu'il préfère, et le droit de la collectivité de vouloir que cet enfant se rende utile en s'adaptant au milieu où il est destiné à vivre.

Qu'il soit donc entendu, une fois pour toutes, que par adaptation nous n'entendons pas l'élimination du français, mais cette progression régulière des cours flamands qui, sans désapprendre à l'enfant minoritaire sa langue maternelle, lui enseigne à fond, et dans son propre intérêt, la langue de la région où il devra gagner sa vie.

Je crois que, dans quelques années, nos successeurs seront ahuris de constater qu'une revendication aussi élémentaire ait pu rencontrer tant d'opposition.

Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait opposer à ces considérations. Ce fut une maladresse insigne que de jeter la liberté du père de famille dans la querelle linguistique, d'autant plus que bien des champions nouveaux de cette liberté n'avaient pris ses couleurs que le jour où ils le crurent habile pour combattre le mouvement flamand. Il était trop évident que pour beaucoup, la liberté du père de famille n'était qu'un moyen et l'antiflamandisation, le but. Nous ne cesserons de le répéter : les excès du flamingantisme, les dangers trop réels du radicalisme racique et culturel sont nés de l'hostilité passionnée contre ce que le mouvement flamand comporte de légitime et de bienfaisant. Que demain soit acceptée généralement en Belgique la bienfaisance d'une Flandre flamande, et le radicalisme aura vécu. Les formules parlementaires et les réformes légales en matière linguistique se trouveront spontanément et perdraient ce caractère de « concessions arrachées » et de « victoires imposées » si néfaste pour la concorde et la paix intérieures.

Problème de gouvernement ! Ah si M. Jaspar avait « compris » cela... Il eût pu être, avec son goût du pouvoir et ses qualités de chef, le grand artisan d'une Belgique nouvelle...

* * *

De l'affaire Moulin, non plus, nous n'avons rien pu dire encore. Quel beau tapage ! Et comme le chef d'orchestre occulte qui l'organisa chez nous est resté puissant. Son nom ? La Loge... Moulin est un militant de l'anticléricalisme et de la libre-pensée. Dans la *Raison* de janvier dernier, organe maçonnique et libre-penseur, Moulin concluait un article sur : « Les causes de la Victoire du christianisme en 313 », par ces lignes :

L'immense et puissant Empire romain a été vaincu par une infime minorité, agissante, intolérante, active, énergique. Les grands principes de tolérance, de respect de la pensée d'autrui, nos principes de 89, sont condamnés à périr, si nous croyons qu'ils vainqueront parce qu'ils sont nobles et justes. Il nous faut combattre sans relâche, et par la violence même, si nous voulons voir, un jour, notre ennemi abattu.

Vous avez bien lu : « par la violence même » « notre ennemi abattu ».

Et voilà celui que M. Fern. Passelecq n'a pas craint de comparer, dans la *Libre Belgique*, aux neutres qui pendant la guerre acceptaient de nous faire parvenir des lettres de parents ou d'amis réfugiés à l'étranger, le régime fasciste correspondant, pour cet ineffable juriste, à l'occupation allemande en Belgique...

La pitié l'emporte sur l'indignation...

Quant au tribunal spécial, il a été imprimé trop de sottises à ce sujet pour ne pas protester au nom du bon sens. Un tribunal n'est pas condamnable parce que spécial, ni une juridiction parce que d'exception. Un peuple a droit à ce que la justice soit rendue justement. La « manière » est une question de temps et de lieu. Des circonstances peuvent justifier et commander que soient dérogées à des pratiques en matière judiciaire considérées comme acquises par les progrès de la civilisation contemporaine.

L'essentiel de la justice n'est pas là. Cet essentiel est fait de sentences justes, utiles au bien commun. Certes, tribunaux spéciaux et juridictions d'exception sont des moyens dangereux, prêtant facilement à des abus. Mais ils se trompent ceux les proclamant injustifiables partout et toujours en l'an de grâce 1931.

Le numéro de mai de la *Raison* affirme que : « Léo Moulin est à Rome, dans les geôles italiennes, depuis le 10 avril, soumis aux pires traitements de la soldatesque mussolinienne, en proie aux plus atroces souffrances morales, pour avoir eu le courage de porter à nos frères italiens courbés sous l'oppression de l'immonde Duce, un peu de réconfort, de courage et d'espoir » !

Et plus loin : « ... Si même il devait être confirmé que Moulin, jeune homme idéaliste et généreux, a participé à quelque entreprise révolutionnaire, le fait qu'il a affronté le risque ne commanderait-il pas le respect ? Les héros de la guerre qui font l'admiration de la « Nation Belge » et la nôtre, ont, eux aussi, accepté les aléas de la lutte qu'ils ont menée pour nos libertés. Moulin, lui, est une des victimes de cette guerre que font les peuples contre leurs oppresseurs, qu'ils soient étrangers ou nationaux. Les uns et les autres sont dignes de notre admiration ».

Admirez Moulin si le cœur vous en dit, mais s'il a participé à une entreprise révolutionnaire et s'il s'est fait pincer, comment reprocher à l'Etat italien de se défendre ? Comment Moulin peut-il blâmer le fascisme de l'avoir mis à l'ombre, lui qui proclamait, en janvier dernier, qu'il faut combattre ses ennemis « par la violence même » ?

Entre-temps : « M. Léo Moulin se porte bien, est convenablement nourri, traité avec égards. Il sera jugé en audience publique ; des délégués de l'ambassade assisteront au procès. Il ne pourra pas être défendu par son conseil ordinaire, M^e Lerat, parce que la loi italienne n'accorde pas cette autorisation à un avocat étranger, pas plus que la loi belge ne permet à un avocat italien de plaider en Belgique ; mais il pourra recourir au défenseur italien de son choix, l'éminent professeur Grégoraci, sa défense sera entourée de toutes les garanties possibles. »

Voilà ce que vient d'affirmer le *Flambeau*, revue libérale, dans un article éditorial consacré à « l'affaire ».

La parole est à M^e Passelecq...

CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique
des idées et des faits

Les bases morales de l'éducation sexuelle ⁽¹⁾

3832
⊗

En traitant devant vous ce soir, un sujet aussi délicat et aussi périlleux que celui qui m'incombe, je serais le premier à me reprocher quelque témérité, si je n'avais conscience de me trouver aujourd'hui en service commandé. C'est en effet, la *Société de médecine préventive et d'eugénie* elle-même, qui, en me faisant, par l'intermédiaire du Dr Imianitoff, le grand honneur de m'inviter à prendre la parole sous ses auspices, m'a en même temps suggéré le sujet qu'elle désirait m'entendre développer. De sorte que, sans chercher à m'excuser, je n'ai d'autre désir que de répondre le mieux possible à la grande confiance qu'elle veut bien me témoigner. Je sais d'ailleurs, que je puis compter sur votre bienveillance et sur votre sympathie, et que, pourvu qu'elle exprime une conviction sincère et réfléchie, vous professez un profond respect pour la pensée d'autrui, même si d'aventure, elle ne traduit pas la vôtre. Et c'est ce qui m'encourage à faire, pour vous parler, l'effort de netteté et d'entière franchise qui me paraît être imposé par mon sujet lui-même.

Toute œuvre d'éducation, quelle qu'elle soit, est, certes, très délicate : parmi toutes les tâches qui s'imposent à l'homme, nulle sans doute n'est plus noble, nulle aussi ne soulève plus de problèmes et n'implique plus de risques; c'est tout le mystère de la vie humaine, c'est-à-dire en définitive, tout le mystère du monde, que l'éducation porte en elle, et nous savons tous à quel point celui-ci est profond et troublant dès qu'il se pose devant nous. Mais à des difficultés, communes à tout problème vital et humain, la question de l'éducation sexuelle en ajoute d'autres, qui lui sont tout à fait propres, et c'est sur celles-ci que vous me permettez d'insister quelque peu au début de cette conférence.

Le sens, que l'éducation sexuelle a pour objet de discipliner, est, de tous, le plus violent, le plus facilement excitable, le plus réfractaire à la volonté, et en même temps le plus dangereux dans ses écarts, car ses excès ne portent pas seulement une atteinte souvent irréparable à l'individu, ils contaminent la race; l'activité génésique engage le présent ainsi que l'avenir de l'espèce; elle rellue vers le passé, comme un fleuve vers ses sources, par le fait qu'elle est, dans une large mesure, conditionnée par les forces obscures de l'hérédité; de tous les instincts que l'homme porte en lui, l'instinct sexuel est, le plus profondément peut-être, engagé dans le déterminisme des forces naturelles, et la difficulté, ainsi que la noblesse toute spéciale de l'éducation sexuelle, consiste précisément à libérer les puissances de vie spirituelle de la servitude à laquelle l'instinct de la chair les réduit, à faire, en quelque sorte, émerger l'esprit de la matière, à assurer la domination de la volonté sur les sens en développant ainsi la véritable personnalité, qui consiste dans la maîtrise de soi.

Ajoutons, et c'est là le second titre des difficultés toutes spéciales à l'éducation sexuelle, que celle-ci doit se faire à un âge de crise, dans des conditions qui sont tout à fait défavorables à l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir, et qui la rendent, d'ailleurs, pour ce motif même, d'une nécessité absolument urgente. A l'âge où s'éveille l'instinct de la chair, où avec une virulence parfois extrême, se déclanchent ces forces obscures auxquelles nous venons de faire allusion, l'homme n'est pas formé, c'est précisément de la crise qui éclate en lui, que dépend toute sa valeur future d'humanité; il n'a pour résoudre cette crise, pour discipliner en lui l'instinct, qu'une conscience mal éclairée ou même complètement aveugle, et une volonté des plus faibles, fort mal armée

pour la lutte décisive qui va s'imposer à lui. Que sait l'enfant de ces forces qui prennent, à l'âge de l'adolescence, possession de sa chair, qui envahissent son cœur, qui obsèdent sa pensée? Il n'en connaît que la puissance et l'attrait, il ignore les profondes et formidables puissances de vie ou de mort qu'elles portent en elles, les perspectives infinies dans lesquelles elles cherchent à se déployer, les dangers terribles qu'elles recèlent, sous leurs charmes. Les quelques lumières qu'il a pu avoir sur le troublant mystère subitement soulevé devant lui, il les a reçues, souvent, de compagnons aussi ignorants que lui, déjà pervertis par des habitudes vicieuses, et qui ne sont aptes à lui enseigner que la science des capitulations les plus honteuses. D'ailleurs, si sa conscience était éclairée, en serait-il pour cela plus fort pour résister à l'attrait puissant qui semble résumer en lui toutes les promesses de joie, de vie, que la jeunesse, tel un radieux printemps, apporte avec elle? Eût-il une claire conscience de son devoir, en aurait-il le courage, et, dans le sentiment de son impuissance et de ses faiblesses, sa seule consolation ne serait-elle pas de répéter le vers découragé du poète :

Video meliora proboque, deteriora sequor?

Laisse à lui-même, l'adolescent est une victime presque fatalement vouée à succomber à l'inévitable crise. Pour triompher de celle-ci, il doit s'appuyer sur un secours humain; il a besoin de l'assistance et de la direction de ceux qui sont préposés à son éducation; pour ceux-ci, se dérober à la tâche qui s'impose à eux, signifierait la pire des trahisons.

L'intervention des éducateurs s'impose donc de toute première nécessité, dans le domaine sexuel, plus encore, pouvons-nous dire, que dans les autres domaines; mais d'autre part, et c'est ici que nous voyons s'élever une nouvelle difficulté, venant s'ajouter à celles que nous venons de signaler, cette intervention est d'un ordre si délicat, elle exige tant de doigté, elle obéit à des règles psychologiques si complexes et si nuancées, qu'elle risque fort si de très grandes précautions ne sont prises, de produire un effet tout à fait opposé à celui que l'on avait en vue, en troublant au lieu d'apaiser, en excitant la passion au lieu de la calmer, en accroissant l'indiscipline des mœurs au lieu d'y porter remède. Il est, en effet, un instinct que la nature a adjoint à l'instinct de la chair, pour lui servir de rempart, de défense; cet instinct, dont les manifestations sont d'ailleurs très variables selon les époques de l'histoire humaine et les degrés de civilisation, il est loisible de le reconnaître partout et toujours, c'est la pudeur. Permettez-moi de citer à ce propos quelques remarques très suggestives de Foerster : « Nous autres, intellectuels modernes, déclare-t-il dans son ouvrage *Morale et Pédagogie sexuelle*, qui pénètre dans tous les fonds de l'existence avec la lumière de la réflexion et de la science, nous oublions trop facilement que la pudeur naît des instincts de santé les plus profonds de la vie, laquelle veut couvrir du voile de l'inconscient ses fonctions les plus décisives, justement parce que, pour tout ce qui vient des obscures profondeurs de la vie, la réflexion a quelque chose de troublant et d'embarrassant. Nietzsche a très justement fait observer un jour que, dans la légende antique de Psyché contemplant, malgré la défense, le visage d'Eros, à la lueur du flambeau, s'exprime cette vérité profonde que la flamme crue de la réflexion peut causer, dans maint domaine de notre vie, un mal terrible... La pudeur est le rempart de la vie créatrice, silencieuse et discrète, contre la pensée analytique envahissante, et s'il est vrai qu'on peut provoquer des troubles du cœur et de l'estomac en concen-

(1) Conférence faite à la Société belge de Médecine préventive et d'Eugénie.

trant ses pensées sur les fonctions de ces organes, cela est encore bien plus vrai pour les organes sexuels... Il faut graver dans la mémoire la parole d'Amiel. « L'œuvre sacrée de la nature doit être enveloppée du triple voile de la pudeur, du silence et de l'ombre. » Il n'est pas de domaine de la vie où s'applique mieux cette loi psychologique élémentaire, que l'idée, et à plus forte raison l'image, incline à l'acte correspondant. Dès lors, si nous déclarons que l'éducation sexuelle est absolument nécessaire, et que cette éducation, en tant qu'elle s'adresse à la conscience, implique un enseignement, une initiation, force nous est d'ajouter qu'il est des initiations qui, sortant des limites d'une stricte discrétion, contribuent beaucoup plus à déformer la conscience qu'à l'éduquer.

Que concluons-nous donc de cette rapide revue des difficultés inhérentes à l'éducation sexuelle? Que dans ce domaine, les méthodes, négative et positive, présentent de très grands dangers. Nous croyons cependant devoir affirmer qu'il n'est pas possible d'éviter les dangers de la méthode négative, qu'il faut donc renoncer à la pédagogie du silence, tandis que les difficultés inhérentes à la méthode positive, nous semblent pouvoir être résolues moyennant certaines conditions de discrétion qui, ici, s'imposent plus que partout ailleurs. Ce sont ces conditions que nous allons nous efforcer de rechercher ensemble, en faisant pour cela appel à des principes solides, fondés sur l'expérience et la nature. Nous avons conscience qu'ils nous fourniront les bases morales que nous cherchons, pour fonder l'éducation sexuelle.

* * *

Je viens de parler de « bases morales » et de « principes ». Et ceci nous apporte précisément la clé du problème à résoudre, en nous révélant le point de vue même sous lequel il faut l'examiner et auquel il importe de tout ramener. C'est que le problème de l'éducation sexuelle n'est pas principalement d'ordre physiologique ou psychologique, mais bien d'ordre moral. Il manifeste d'ailleurs en cela un caractère qui est commun à tous les problèmes d'éducation. Car celle-ci consiste bien, si je ne me trompe, dans la formation d'un être libre, d'un homme, selon un idéal de vie humaine que l'on s'efforce de réaliser, d'incarner en lui, pour ainsi dire, par des méthodes appropriées. Cet idéal, c'est le type de l'homme parfait, et c'est selon ses exigences que l'on dirige l'enfant, que l'on cherche à développer les puissances de vie qu'il recèle en lui, de façon qu'il s'en approche le plus possible, sous la conduite de ses éducateurs. Je m'empresse de le dire, cet idéal d'homme parfait est lui-même en grande partie très relatif; il n'a rien d'uniforme ni de rigide. Pour garder toute sa souplesse et légitimer ses prétentions à servir de règle de vie, dans le sens d'un développement, et non pas dans celui d'une oppression de la personnalité, il doit se tenir en un étroit contact avec l'expérience de la réalité humaine, et avoir égard, dans une très large mesure, aux dispositions mentales et physiques de chaque individu auquel on prétend l'imposer; à ce titre, il ressortit à la psychologie, à la physiologie, à la sociologie, en un mot à toutes les sciences qui prennent l'homme pour objet de leurs études; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a essentiellement un caractère moral, qu'il se formule dans des règles, des lois, des principes moraux, que l'enfant sera dit bien ou mal élevé selon que dans son éducation, ses éducateurs ou lui-même auront obéi ou non à ces lois qui dirigent l'éducation. L'éducation est plus qu'une œuvre d'art; comme celle-ci, certes, elle exige l'emploi d'une technique appropriée, mais lorsque l'on transgresse sciemment les règles qui la dirigent, on ne peut pas se borner à prononcer, comme à l'adresse de l'artiste qui gâche son œuvre, le mot de maladresse ou de sottise, on doit parler de malice, de faute morale, engageant la conscience et la responsabilité. Telle est la nature profonde de l'éducation; ou elle est morale, ou elle perd tout son sens.

Et puis que nous parlons ici de l'éducation sexuelle, c'est bien à ce point de vue dominant que nous devons ramener tout le problème qu'elle soulève, c'est à ses exigences morales, aux lois qui la dirigent que nous devons soumettre tous les procédés, toutes les méthodes dont l'emploi s'impose. Il est certain, par exemple, que l'hygiène, la prophylaxie des maladies doivent, dans l'éducation sexuelle, occuper une place importante; il est bien évident, aussi, que la psychologie tant individuelle que collective, apportera au problème des éléments de solution des plus précieux, qu'il faudra placer au principe de l'éducation une initia-

tion, un enseignement, ayant pour objet de révéler le mystère de la vie, ce qui ne peut se faire sans apporter certaines précisions, d'un caractère fort délicat, sur l'anatomie et la physiologie des organes reproducteurs. Mais nous ne devons jamais oublier, qu'ici, ces diverses disciplines auxquelles nous recourons, n'ont pas un caractère autonome, qu'elles ne doivent être employées, dès lors, que dans la mesure où elles contribuent au but moral visé par l'éducateur; en d'autres termes, le recours à la médecine, à l'hygiène, à la psychologie, à la pédagogie, s'impose certes à l'éducation sexuelle, mais, à titre subordonné, selon qu'il peut être utile ou nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre éducative; et celle-ci est essentiellement la pénétration d'une vie morale, la réalisation d'un idéal dans l'âme de l'enfant ou de l'adolescent. N'insistons pas davantage, pour le moment, sur ce point, nous nous réservons d'y revenir dans quelques instants, quand il s'agira de délimiter, dans le domaine de l'éducation sexuelle, la place de l'initiation proprement dite, et de lui assigner son rôle exact.

Mais avant d'en arriver là, il importe de tirer du principe que je viens de rappeler, une conclusion qui va nous faire pénétrer au cœur même du problème à résoudre. Puisque l'éducation sexuelle ressortit avant tout à l'ordre moral, il semble bien qu'elle n'ait d'autre raison d'être que de former l'adolescent, le jeune homme, à discipliner son instinct génésique, à n'en user que selon les règles qui président à son activité, et cela implique d'abord qu'il puisse discerner pratiquement le bon usage, qu'il est permis d'en faire, et l'abus, qui lui est interdit; ensuite qu'il soit capable de diriger, d'après ce jugement de valeur, toute sa vie sexuelle. Cela suppose, en d'autres termes, une éducation simultanée de la conscience et de la volonté, de la conscience, comme faculté de discernement, de la volonté, comme principe d'action. Car c'est bien là la caractéristique de l'homme, c'est que pour se conduire dans la vie, il doit d'abord juger, ce qui suppose qu'il a conscience de ses actes, et qu'ensuite il doit agir selon son jugement, ce qui suppose une volonté.

* * *

Quelles sont ces règles d'après lesquelles se fera ce discernement entre l'usage et l'abus dans l'activité génésique? D'où viennent-elles? Sur quoi se fondent-elles? Quelle est la mesure de leurs exigences? Prétendent-elles avoir un caractère vraiment impératif? Sont-elles simplement conseillées? Est-ce de la société, sous la forme d'une loi positive, de l'expérience, sous la forme d'une induction empirique, de la conscience, sous la forme d'un impératif catégorique, de Dieu, sous la forme d'une révélation, qu'elles tirent leur origine et qu'elles reçoivent leur valeur? Est-ce au nom des droits de l'individu, des droits de la société, ou des droits transcendants du Créateur, qu'elles formulent leurs exigences?

Par quelles relations l'instinct sexuel est-il rattaché à toute les autres fonctions de la vie humaine, notamment aux fonctions auxquelles on s'accorde à reconnaître un caractère plus spirituel, telle la volonté? Est-il soumis à la loi d'un déterminisme rigoureux, dont il serait impossible de le dégager, ou est-il régi par la loi de la liberté, qui caractérise les fonctions supérieures de la vie humaine? Dans la première hypothèse, il deviendrait inutile, croyons-nous, de parler encore de morale sexuelle et par conséquent aussi d'éducation sexuelle proprement dite; il suffirait de recourir à une sorte de dressage, fondé sur les lois psychologiques commandant les associations d'images et de sensations, ainsi que les réflexes nerveux; le but de l'éducation sexuelle serait simplement de substituer un déterminisme à un autre déterminisme, et tous les manquements à ses lois apparaîtraient comme de simples accidents, mais n'auraient plus le caractère de fautes morales. Dans la seconde hypothèse, il resterait à déterminer dans quelle mesure l'instinct sexuel est susceptible d'être discipliné par les forces spirituelles de l'homme, dans quelle mesure aussi il y échappe, et conjointement à l'éducation de la conscience et de la volonté, il importerait d'adopter au tempérament, et à l'hérédité de chacun, un régime psychique et physique ayant pour but d'enlever certains obstacles d'ordre naturel qui pourraient s'opposer au libre jeu des lois morales. Car il est bien évident qu'en adoptant la solution spiritualiste qui est, vous le savez, celle que nous catholiques, nous professons, nous n'avons nullement la prétention de méconnaître l'influence toujours très grande, parfois même prédominante, que l'hérédité et d'autres facteurs étrangers à la

liberté, exercent sur le fonctionnement des organes génésiques. — Vous le voyez le problème, quand on s'efforce de le ramener à ses bases morales, élargit singulièrement ses horizons. Mais force nous est bien, en présence des abîmes, de résister à l'angoisse du mystère, à l'impression de vertige, de restreindre le champ de notre vision et de nos recherches. De cette rapide apparition de ce que je pourrais appeler le mystère de la conception générale de la vie et du monde (de la *Weltanschauung* des Allemands), nous sommes pourtant bien obligés de retenir ceci : c'est que l'éducation sexuelle suppose une morale sexuelle, et sans prétendre ici l'encadrer dans la philosophie générale ou, nécessairement elle a sa place marquée, et dans laquelle elle plonge ses racines, force nous est bien de rechercher dans ses lois, dans ses principes, la solution du problème. Or, aucune morale sexuelle ne m'apparaît comme possible, si elle ne se prononce sur la raison d'être, sur la finalité profonde de l'instinct génésique et des sentiments et passions diverses qui s'y rattachent.

Voilà la question qui s'impose absolument à notre attention; elle forme le nœud du problème, elle nous fait toucher à la base que nous cherchons. C'est sur elle, et sur elle seulement, qu'il est possible d'éduquer une éducation sexuelle rationnelle, c'est en effet en déterminant à quoi tend l'instinct sexuel, tout compte fait des exigences de la nature humaine, qu'il nous sera loisible de déterminer quel usage en est licite, et que nous pourrions en conséquence formuler les principes d'une morale sexuelle, susceptible de constituer elle-même la base d'une solide éducation. Cette éducation en effet, a pour objet, nous le répétons, d'inculquer les principes moraux selon des méthodes adaptées au développement physiologique et psychologique de l'enfant, de l'adolescent, du jeune homme, de les faire pénétrer en lui de façon que, en s'enracinant dans l'âme sous forme d'habitudes, ils deviennent vraiment moteurs, « idées forces », comme dirait Fouillée, en d'autres termes une seconde nature.

Envisagé sous cet aspect, ramené à son fondement, le problème de l'éducation sexuelle comporte deux questions capitales : d'abord celle des principes moraux qui la commandent, ensuite celle de la méthode la plus adéquate à employer pour qu'ils puissent diriger efficacement la conduite.

Ce sont ces deux questions qu'il nous reste à examiner. La question des principes moraux est, avons-nous remarqué, conditionnée par la finalité profonde de l'instinct sexuel, tel qu'il se présente dans l'homme. Il apparaît bien en effet, que pour fonder une morale vraiment humaine, c'est bien dans la nature qu'il faut aller chercher les lois qui doivent la régir; en morale comme en tout autre domaine, c'est en apprenant à obéir à la nature que nous trouverons le moyen de lui commander. C'est en examinant les tendances de l'homme que nous en induirons les principes de l'ordre qui doit les régir, c'est-à-dire que nous poserons les principes d'une morale naturelle; car qu'est-ce que la morale, sinon la science et l'art qui a pour but de mettre de l'ordre dans les puissances souvent divergentes de notre être, de façon à les ramener par là à l'unité?

Or, en nous plaçant au point de vue de la finalité profonde et naturelle de l'instinct sexuel, il apparaît bien que celui-ci, avec tous les sentiments, instincts et passions qui s'y rattachent, est ordonné à la transmission de la vie, à la génération; que celle-ci, d'autre part, pour se consommer d'une manière conforme aux exigences de la nature humaine, ne peut être, comme dans le domaine de la vie purement animale, livrée au caprice de l'instinct, aux hasards des rencontres, mais exige la constitution de couples stables, unis précisément dans le but de répondre aux vœux de la nature, en acceptant solidairement, sans chercher à les séparer les uns des autres, et les plaisirs, et les charges de l'activité procréatrice. Par là et par là seulement, nous en avons la conviction profonde, il est possible de moraliser l'instinct sexuel, de l'élever sur le plan vraiment humain, et de respecter en même temps la nature. En se soumettant à l'ordre foncier qui rattache le sentiment de l'amour, la passion de la chair, à l'œuvre de vie vers laquelle elle tend de toutes ses forces, on apprend à obéir à la nature en tant qu'elle se manifeste et s'impose par l'instinct sacré, j'allais dire divin, de la génération. En constituant, pour user de cet instinct, des couples stables, tendant vers l'union monogame et indissoluble comme vers le terme normal du progrès de la civilisation, en interdisant de céder à la passion en dehors

de ces unions, on apprend à discipliner, à dominer la chair, parce qu'on la met au service d'une loi de fidélité, de dévouement, de don de soi, on la soustrait à sa violence, à sa brutalité originelle, on la pénètre d'une sève spirituelle, et, pour tout dire, on la maintient dans le courant de la vie pleine, intégrale, vraiment humaine, qui lui assure une valeur morale. C'est ainsi que l'esprit apprend à émerger de l'instinct, et que l'homme, d'animal qu'il était dans ses tendances foncières et dans ses mœurs, devient peu à peu l'homme spirituel. Et par là se réalise la devise qui formule parfaitement, croyons-nous, l'idéal de la vie morale, en même temps qu'elle apporte le principe de la vraie civilisation : *homo additus naturae* : les valeurs spirituelles, caractéristiques de l'homme, s'ajoutant aux instincts de la nature, pour les discipliner sans les violenter ni les détruire, et les diriger vers la réalisation des fins proprement humaines.

De sorte que nous pourrions, je crois, résumer dans les deux principes suivants une morale sexuelle qui chercherait ses bases dans les exigences de l'instinct et de la raison opérant conjointement et se complétant mutuellement. Premièrement, il faut respecter l'ordre naturel qui rattache les désirs et les plaisirs sexuels, c'est-à-dire l'amour selon la chair, à la production de la vie, à la génération; tout acte ayant pour objet de séparer artificiellement, violemment, la jouissance charnelle de l'œuvre de génération qui en est en quelque sorte la rançon, en même temps que la conséquence normale apparaît dès lors comme condamnable, parce qu'il prend le plaisir comme une fin en soi, justifiable par elle-même, en le dépouillant de son objet qui lui donne sa substance d'honnêteté; il établit, en d'autres termes un déséquilibre entre l'ordre du plaisir ou de la passion et celui de la charge ou du devoir et en sacrifiant celui-ci, il porte atteinte à l'ordre moral, il constitue une faute. Et comme il s'agit ici d'un désordre introduit dans une œuvre qui tend à la vie, il constitue un attentat contre l'amour, contre la nature et contre la vie. Ce principe implique la condamnation de tous les actes qui auraient pour objet de jouir de la chair, en excluant positivement, artificiellement, les fins procréatrices proprement dites, soit qu'il s'agisse des plaisirs solitairement consommés, soit qu'il s'agisse de perversions, qui, pour n'être pas solitaires sont moins avouables encore, soit enfin qu'il s'agisse des relations sexuelles normales, entre l'homme et la femme, mais frustrées de leur aboutissement naturel par des pratiques anti-conceptionnelles. Ces actes sont appelés par la morale traditionnelle des fautes contre nature, parce qu'ils impliquent en quelque sorte un détournement de l'instinct, une intervention de la volonté et de la raison dans le seul but de se procurer un plaisir aux dépens de l'ordre fixé par la nature elle-même.

Le second principe, complétant le premier, pourrait s'énoncer comme suit : pour que l'instinct de la chair puisse s'exercer et se satisfaire d'une manière humaine, et non purement animale, il faut le discipliner par la volonté et le soumettre aux puissances spirituelles, de façon à élever l'amour du niveau de la chair à celui de l'esprit, à assurer à l'œuvre de la génération la stabilité qu'elle réclame, à la développer par l'éducation, qui en est le complément normal, à donner ainsi à la paternité et à la maternité l'occasion de déployer toutes leurs ressources, d'accepter toutes leurs charges, de consommer leur œuvre, de recevoir leur perfection. Ce précepte ainsi formulé interdit certains actes conformes à l'instinct mais contraires aux exigences de la nature humaine prise intégralement, dans l'union organique de la chair et de l'esprit, des sens et de la volonté, dans la mesure où celle-ci, éclairée par la conscience, doit diriger et discipliner ceux-là pour réaliser l'idéal d'une vie vraiment humaine. Les relations extraconjugales, les liaisons irrégulières entre personnes mariées ou non, enfin les satisfactions de la chair procurées au hasard des rencontres et selon les impulsions de l'instinct, telles seraient les fautes contraires à cette seconde loi de la morale sexuelle.

Cette morale, que je me suis efforcé de ramener à ses premiers principes, est loin, je le sais, de rallier l'adhésion du monde moderne. A l'extrême opposé de cette position que nous venons de définir, une autre conception de la vie sexuelle a rallié un grand nombre d'esprits; elle inspire la conduite et dirige les mœurs de beaucoup d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition sociale. Le principe premier de cette conception est la légitimité de la passion aimée et recherchée pour elle-même, à l'exclusion, ou du moins indépendamment, de l'œuvre de vie à laquelle elle est naturellement ordonnée. Elle tend à se justifier en se prévalant des droits de la nature, entendue ici dans le sens d'instinct et de

tendance purement voluptueuse, et en arguant en même temps du caractère irrésistible de l'appétit charnel. Je ne crois pas exagérer en affirmant que cette conception ne peut prétendre rentrer dans les systèmes de morale, puisque son but est précisément de soustraire l'instinct à la discipline de la volonté, de l'affranchir des règles spirituelles auxquelles on voudrait le soumettre. Elle est au principe du désordre sexuel dont nous souffrons actuellement, elle tend à relâcher, puis à dissoudre les liens de la vie conjugale, à développer la licence de toutes les puissances et de toutes les formes de l'amour sexuel, y compris les moins avouables; son terme logique est l'indiscipline des mœurs, et il est bien évident que l'on ne pourrait faire appel à elle pour fournir les bases sur lesquelles nous cherchons à fonder l'éducation sexuelle. On ne construit pas sur des ruines, encore moins sur le néant.

Entre ces deux conceptions extrêmes, et toutes les deux logiquement déduites des principes opposés sur lesquels elles se fondent, il se rencontre une multitude de systèmes d'un caractère moins radical, absolu, plus conciliant. Leur note commune, est, je crois, la tendance à établir un compromis entre la rigueur des lois morales, qu'ils voudraient atténuer, et la violence de l'instinct, pour laquelle ils témoignent de l'indulgence. D'après ces systèmes, le lien de l'union conjugale doit garder sa fermeté mais cesser d'être indissoluble, les satisfactions sexuelles procurées en dehors du mariage sont en général illicites, mais sont parfois, pour des motifs déterminés, tolérables, le recours aux pratiques anticonceptionnelles dans le but de limiter les naissances d'une manière rationnelle, est, dans une certaine mesure, justifié par des raisons de santé, de logement ou d'argent.

Il ne rentre pas dans les limites de cette conférence d'entrer dans les détails de l'exposé de ces théories diverses, de les apprécier, de signaler notamment le danger que présente le fait de relâcher la rigueur d'une loi morale et d'excuser les capitulations de la volonté devant l'instinct par des raisons étrangères à l'ordre moral, telles la santé, l'intérêt ou d'autres du même genre; il me suffit ici de faire remarquer que ces divers systèmes, que nous pourrions appeler mixtes ou mitigés, tirent toute leur valeur morale de la mesure même selon laquelle ils se rapprochent des principes que nous avons formulés plus haut, en d'autres termes de la mesure où ils inculquent le respect des lois de la vie par la discipline de l'instinct sexuel.

Or cette discipline sexuelle, sans laquelle aucune morale n'est possible, ne peut être assurée que par un principe d'action que la philosophie grecque nomme vertu, terme qui a été consacré par la religion catholique, et la vertu dont il s'agit ici n'est autre que la chasteté. Dès lors, il me paraît logique de tirer cette conclusion que la base morale qui s'impose est précisément la loi de la chasteté, et que l'éducation sexuelle doit consister essentiellement dans l'éducation de la chasteté.

* * *

Il nous reste maintenant à résoudre la seconde question impliquée par le problème que nous examinons : la question de l'application des principes posés à l'éducation, en d'autres termes la question de la méthode à suivre pour inculquer les principes moraux qui dirigent l'activité sexuelle, pour les faire pénétrer dans la conscience de l'enfant, de l'adolescent, de l'homme, de façon qu'ils deviennent en lui principes de vie, qu'ils s'enracinent dans la volonté au point de constituer comme une seconde nature, qu'ils se transforment en une discipline morale vraiment efficace.

Cette seconde question ne nous retiendra que peu de temps, car elle peut être résolue assez facilement à la lumière des principes posés, et je me reprocherais, si je m'attardais d'abuser de votre bienveillante attention soumise à une épreuve déjà trop longue.

La solution de cette question peut, nous semble-t-il, se résumer dans les propositions suivantes : 1^o l'éducation sexuelle, comme toute autre forme d'éducation, s'adresse principalement à la conscience, pour inculquer, par la voie d'une initiation, la science pratique de ce qu'il faut faire et à la volonté, pour lui donner, par la formation de bonnes habitudes, par le développement d'un régime moral tout à fait sain, la puissance d'agir en conformité avec les données de la conscience. L'éducation sexuelle, en un mot, doit donner une lumière et une force toutes deux d'ordre moral.

2^o L'éducation sexuelle, à titre secondaire, mais fort important aussi, d'ailleurs, comporte une hygiène du corps, de l'imagination,

de la sensibilité, en un mot l'adoption d'un régime physique et psychique, destiné à assurer la pénétration et la domination des principes moraux inculqués à la conscience et à la volonté.

3^o Elle doit être adaptée aux stades du développement corporel et mental ainsi qu'au milieu social du sujet qu'il s'agit d'éduquer.

Le temps me manquant pour insister autant qu'il le faudrait sur ces divers points, vous me permettez de m'arrêter surtout au premier d'entre eux et de traiter, à ce propos, la délicate question de l'initiation. En résolvant celle-ci, nous aurons d'ailleurs posé du même coup les principes de la solution des autres questions signalées au deuxième et au troisième point.

Que l'initiation soit nécessaire dans le domaine de la vie sexuelle comme dans tous les autres domaines de l'éducation, c'est une vérité si évidente qu'il me paraît superflu d'y insister; la seule difficulté qui se présente ici provient du danger de l'initiation dans un domaine où la seule évocation des plaisirs de la chair excite l'instinct et trouble le cœur. C'est pourquoi cette initiation ne peut être faite qu'avec une grande discrétion. Certes, elle comporte nécessairement un exposé relatif à la structure et au fonctionnement des organes desservant l'activité génésique, mais, nous tenons à le déclarer, cet exposé ne constitue qu'une condition préalable et un élément accessoire, quoique nécessaire de l'éducation proprement dite. L'âge où il doit être fait pour la première fois, et sous une forme encore élémentaire, est celui où l'activité génésique commence à entrer dans le domaine de la vie consciente : c'est l'âge de la puberté, qui marque la transition entre l'enfance et la virilité, en d'autres termes, l'adolescence.

A cet âge, l'exposé dont nous parlons est une véritable révélation et pour ce motif, mérite très justement l'appellation d'initiation, quoiqu'il ne puisse, à cette époque du moins, revêtir une forme technique, scientifique, pas plus qu'il ne se prête à un enseignement public.

Permettez-moi d'insister quelque peu sur ce point : l'exposé scientifique peut être utile, nécessaire même, pour enrichir la connaissance, mais il ne commence à avoir d'efficacité dans l'ordre moral et par conséquent dans l'ordre éducatif, que si les faits, les phénomènes, les lois scientifiques, sont mis en relation avec les règles, les principes, les lois morales à la lumière desquels il est possible et nécessaire de juger de leur valeur et de leur influence sur la conduite de l'homme. Mais alors l'exposé cesse d'être scientifique (dans le sens du moins où l'on entend ce mot de nos jours, c'est-à-dire, dans le sens expérimental), pour devenir objet d'exposé moral. Et ainsi, l'initiation sexuelle se trouve elle-même subordonnée aux exigences, aux méthodes, aux lois d'une initiation ayant une portée essentiellement morale. Réduire l'éducation sexuelle à une simple initiation physiologique comme on tend trop souvent à le faire, c'est tomber dans cette erreur qui consiste à faire de la science la source exclusive et en quelque sorte le principe déterminant de l'honnêteté. Sans doute, la science, en elle-même, est bonne, puisqu'elle est principe de connaissance de la vérité, mais elle peut, selon les dispositions morales, être mise au service du mal et, dès lors, elle devient un instrument de perversion. A ce titre, elle deviendra facilement dangereuse et nuisible si elle a pour objet certaines réalités qui conditionnent l'activité des instincts les plus puissants et les plus spontanément déréglés de notre être; tel est précisément le cas des exposés scientifiques ou techniques relatifs au fonctionnement des organes sexuels; l'idée ou l'image, ne l'oublions pas, excite à l'acte ou à la passion qui y correspond, et c'est pourquoi une initiation sexuelle entendue au sens que nous venons de définir, c'est-à-dire dans le sens d'une initiation exclusivement scientifique, apparaît, au regard de la morale, non seulement comme dépourvue de valeur éducative, mais encore comme positivement nocive.

Certes, nous le répétons, il ne s'agit nullement de condamner la science, ni l'enseignement des faits, quels qu'ils soient. La science, dans l'ordre théorique, doit sauvegarder l'autonomie de ses méthodes, et les faits qu'elle observe, les lois qu'elle définit, ont leur vérité propre. Que l'enseignement scientifique de tout ce qui concerne le fonctionnement des organes sexuels soit donné à des auditoires composés de spécialistes, à des étudiants en médecine, en théologie, en droit, à des élèves d'école normale, c'est parfait. Mais lorsqu'il est appliqué au domaine éducatif, il doit absolument demeurer subordonné aux fins morales que l'on a en vue. Et parce que, dans le domaine qui nous retient précisément, cet enseignement concerne des réalités dont la révélation froisse le sentiment naturel de la pudeur, il ne peut être donné

que d'une manière très discrète, il doit demeurer estompé, sans cesser pourtant d'avoir les précisions nécessaires. C'est pourquoi, il nous paraît que les données physiologiques nécessaires à l'éducation sexuelle doivent être assez élémentaires.

Ici encore, vous me permettez de citer Foerster à l'appui de mes dires : « Dans ce domaine, déclare-t-il, il s'agit de dériver l'attention, bien plutôt que de la concentrer. Les instincts sexuels sont par nature suffisamment conscients : c'est une aberration que de les projeter, pour ainsi dire, dans les hémisphères cérébraux, de façon à leur donner sur l'âme une emprise plus grande encore. Certains propagandistes oublient que l'intellect n'est pas seul à faire son profit de l'instruction qu'ils voudraient donner : il y a la curiosité sexuelle aussi et celle-ci est beaucoup plus prompte que l'intelligence à agir sur la volonté. Cela est vrai surtout d'enfants à l'imagination ardente : des enseignements imprudents et prématurés peuvent leur faire un tort grave au physique et au moral. Quand on a eu un aperçu des fautes presque incroyables qui ont été commises par des éducateurs bien intentionnés mais dépourvus de tact qui célaient à la manie actuelle d'instruction, on ne peut que frémir en songeant au mal qui a été fait à une génération entière. » (*L'Eglise et l'Education sexuelle*, rapport de M. Foerster, p. 26.)

C'est pour ces mêmes motifs que, avec l'ensemble des pères de famille, qui, ainsi que vous le savez, ont été consultés en France, sur ce point délicat, nous nous prononçons contre l'initiation collective. Celle-ci risque fort de provoquer chez certains élèves de la gêne, chez d'autres, de l'ironie, se traduisant par des plaisanteries de mauvais aloi ; d'alimenter des conversations particulières au cours desquelles les moins bons des élèves, qui sont souvent aussi, hélas ! les plus influents, se livreront sur la leçon du maître à de grossiers commentaires et chercheront à compléter, à leur manière, c'est-à-dire à rebours et d'une façon perverse, l'éducation de leurs condisciples.

L'initiation pour être pleinement efficace, exige donc le tête-à-tête familial de l'enfant et de l'éducateur. Et ici, par le terme éducateur, j'entends avant tout les parents, éducateurs naturellement attirés et responsables de leurs enfants. Les autres éducateurs ne pourraient intervenir dans une aussi grave matière que s'ils étaient dûment délégués par les parents, ou s'ils avaient, pour s'imposer, un titre tout spécial, joint à une compétence particulière, tel un caractère religieux les autorisant à pénétrer, en qualité de directeur spirituel, et au nom de Dieu, dans le sanctuaire de la conscience. C'est sous la garantie de cette intimité que l'éducateur pourra graduer ses enseignements selon le caractère, l'état d'âme, l'intelligence, les connaissances de son jeune élève, qu'il sera à même de répondre à ses difficultés, de recueillir ses confidences, de dissiper ses doutes, d'apaiser ses troubles, de le prémunir contre certains dangers, de maintenir cette discrétion absolue qui doit le préserver de toute influence perverse.

« Je suis, écrit un psychanalyste moderne (Stekel, de Vienne), je suis un adversaire décidé du système d'instruction en matière sexuelle que l'on nous prône aujourd'hui. J'y vois une épidémie mentale, une sorte d'exhibitionnisme psychique. L'instruction collective à l'école, qu'on nous propose, est une monstruosité qui amènerait des traumatismes innombrables. La méthode qui se fonde sur l'histoire naturelle me paraît, elle aussi, impraticable. La question ne peut, à mon avis, être résolue qu'individuellement. Le mieux serait qu'à partir d'un certain âge, les parents, dans leurs conversations avec leurs enfants, parlissent occasionnellement de ces choses, tout simplement, sans solennité comme sans mystère. Il faut que les enfants les apprennent peu à peu, comme quelque chose qui va de soi, mais que tout ne leur soit pas prématurément clair. N'oublions pas non plus que tout désir de savoir a ses racines dans la curiosité spéciale de l'enfant. Lui faire tout connaître de trop bonne heure serait un grand dommage pour la culture humaine. » Et Foerster, à qui j'emprunte cette citation, y ajoute ce sage commentaire : « Quand on a affaire à toute une classe, il faut toujours compter avec la présence d'une majorité matérialiste et qui se moque d'un appel confidentiel et spirituel. Certes, il y a des exceptions partout ; l'on réussit, par exemple, à se former une petite élite où l'on est sûr d'être bien compris, mais si cette élite se trouve noyée dans une foule de caractères très différents, tout appel sérieux se trouve profané ; l'élite se sentira heurtée par la publicité de cet appel, ou même un peu

entraînée dans la manière grossière dont la majorité réagit contre une telle ingérence ».

* * *

En résumé, nous dirons donc que l'initiation sexuelle constitue, tout simplement, dans les limites que nous venons d'indiquer, le matériel nécessaire à un exposé qui doit être essentiellement moral. Celui-ci consistera avant tout dans la révélation de ce que l'on appelle le mystère de la vie, et ici, Messieurs, pour être complets, il faudrait (permettez-moi d'exprimer ma conviction profonde et intime), il faudrait s'élever de l'ordre moral à l'ordre religieux et faire cette révélation du mystère de la vie selon la signification mystique qu'il comporte. Le mystère de la vie ne prend, en effet, toute sa portée que sur le plan religieux, selon lequel la fonction génératrice, avec tous les sentiments qui s'y rattachent, apparaît comme une participation au pouvoir de la création et à la vie même de Dieu, qui se définit Amour et Charité. Mais détournons-nous de ces échappées divines, qui manifestent pourtant, nous le croyons de toute notre âme, le terme normal et le fondement profond de l'éducation sexuelle. En restant dans des perspectives purement humaines, le sentiment de l'amour, dont l'adolescent éprouve l'éveil dans son cœur, doit se révéler à lui, grâce à l'initiation, comme beau, comme respectable, comme sacré, à la condition que, par un effort de volonté, il le maintienne dans l'ordre moral qui le réserve pour le mariage et le soumet aux disciplines austères mais vivifiantes des lois conjugales. Il sera loisible dès lors, d'élever les rudes disciplines inhérentes à la chasteté dans le célibat, sur le plan même de l'amour, en montrant que, loin de marquer une déchéance de la virilité, une mutilation de la personnalité ou un dessèchement du cœur, elles sont au contraire destinées à affiner l'âme, à spiritualiser la chair, à enfoncer plus profondément dans le cœur la puissance d'aimer, à accumuler de la sorte, en les laissant fraîches et intactes, les réserves de vie que l'union conjugale recueillera et rendra fécondes. Ainsi la chasteté de la jeunesse apparaîtra comme la meilleure des préparations au mariage, et l'adolescent prendra conscience que si le plaisir de la chair se trouve receler un caractère sacré et être tout frémissant du sentiment de l'infini, c'est qu'il est naturellement rattaché à une œuvre de vie, à l'œuvre de la génération. La défaillance sexuelle, loin de se recommander des prétendus droits de l'amour, apparaîtra, dès lors, comme une faute contre l'amour, comme un attentat contre la vie, comme une souillure de la chair et de l'esprit.

En rattachant ainsi les émotions de la chair à un idéal des plus nobles, on élèvera l'âme de l'adolescent et du jeune homme à des sommets du haut desquels on pourra sans difficulté lui exposer concrètement et complètement les lois de la vie sexuelle. Cet enseignement devra évidemment être progressif et divers, proportionné à l'état d'âme du jeune homme, au degré de sa croissance, conditionné par le milieu où il vit. Identique dans son fond et ses principes, l'éducation de l'ouvrier, par exemple, sera, dans ses modalités, très différente de celle du collégien. Élémentaire à ses débuts, et portant, à l'âge de la puberté, sur les déviations de l'amour auxquelles l'adolescence est plus spécialement exposée, elle prendra une forme de plus en plus précise au cours de la croissance du jeune homme, jusqu'à devenir, à l'époque des fiançailles, une préparation immédiate à la vie conjugale et à ses devoirs.

Mais en tout cas, quelque pratique, précise et développée qu'elle soit, elle gardera toujours son caractère moral et (chez ceux qui ont la foi) religieux ; elle consistera avant tout dans une initiation au devoir, et c'est pourquoi les exposés relatifs aux maladies vénériennes, ne pourront, ainsi que l'initiation physiologique proprement dite, tenir qu'une place accessoire et discrète. Les maladies vénériennes, ne l'oublions pas, ne sont que des conséquences physiques des plaisirs de la chair, elles n'ont du reste pas toujours le caractère de châtement, elles peuvent fort bien n'être qu'un malheur ; si l'on insistait trop, on risquerait de produire un renversement des valeurs, en proposant à la conscience des motifs d'action ou d'abstention d'un caractère fort utilitaire et prosaïque, qui énervent plus qu'ils ne soutiennent l'effort moral. Pratiquement, l'expérience ne le démontre que trop : la conséquence naturelle de ces exposés portant sur les maladies vénériennes, quand ils ne sont pas encadrés dans un enseignement moral très élevé, est, non pas d'inculquer l'horreur du vice, mais bien plutôt de suggérer les moyens aptes à le commettre dans toutes les conditions de prophylaxie requises.

Ainsi, l'éducation sexuelle comporte une part d'initiation; et le caractère de celle-ci est d'être principalement et essentiellement d'ordre moral.

* * *

Mais il ne suffit pas d'éclairer la conscience en lui inculquant les principes qui la dirigent, en lui montrant la beauté de l'idéal à atteindre : encore faut-il ajouter qu'un exposé moral ne peut avoir de valeur vraiment éducative que dans la mesure où il suppose, chez ceux qui la reçoivent, de bonnes dispositions de la volonté, et où il incite à la pratique du devoir.

L'éducation de la conscience a comme complément indispensable l'éducation de la volonté. Par là l'enfant recevra la force d'atteindre l'idéal dont on lui donne conscience et dont on lui inculque l'attrait. Et c'est pourquoi, l'éducation sexuelle doit trouver sa place dans les cadres d'une éducation intégrale où, par le développement de toutes les bonnes dispositions de l'homme et la mortification des mauvaises tendances, la volonté sera exercée à se vaincre, à dompter tous ses instincts. L'éducation sexuelle n'est donc qu'une partie, des plus importantes et des plus délicates, de l'éducation à la maîtrise de soi, à la virilité.

À l'âge, je ne dirai pas où elle commence, mais où elle devient explicite, c'est-à-dire à l'âge de la puberté, elle suppose déjà chez l'enfant une volonté habituée à se vaincre et une conscience ouverte à l'amour de l'idéal; elle exige une grande force d'âme, un caractère suffisamment trempé pour triompher des dangers, des difficultés, que l'adolescent doit normalement rencontrer dans le milieu où sa vie doit se dérouler. Et cela ne s'improvise pas, mais doit se préparer de longue date, dès l'enfance la plus tendre.

Or, pour donner cette force de volonté à l'enfant, il importe de le soumettre à une éducation dans laquelle joueront surtout les ressorts intimes, et d'où, progressivement et prudemment s'éliminera la contrainte. N'oublions pas que ce qu'il faut former, c'est l'homme dans l'enfant; or la personnalité, caractéristique de l'homme fait consiste principalement dans l'aptitude à se conduire soi-même, par une règle de conduite intime et consciencieuse. C'est dire que l'éducation se ramène à la pénétration d'un idéal de vie. C'est pourquoi en matière sexuelle comme dans les autres domaines, la préservation des dangers extérieurs ne suffit pas; elle est nécessaire certes, surtout à cet âge ingrat où la volonté et la conscience étant encore informés, le seul moyen efficace pour se préserver des atteintes du vice est de se soustraire, le plus possible, aux sollicitations malsaines qui viennent de l'extérieur; et cette méthode préservative devra toujours être appliquée dans la vie dans une mesure plus ou moins grande, sans timidité comme sans témérité; car, étant donnée la violence des instincts de la chair, il est de toute nécessité, pour pouvoir la vaincre, de se soumettre à ce que j'appellerais une hygiène morale et aussi physique, destinée à réduire la virulence des excitants extérieurs et intérieurs, à assainir l'imagination en lui imposant, au point de vue des lectures, spectacles et distractions, une certaine diète, à calmer la sensibilité en la soustrayant à des attractions trop puissantes, à maintenir le corps tout entier dans un état de santé, d'équilibre, de vigueur, qui est une condition de force en même temps que de moralité.

Mais ces précautions, quelque nécessaires qu'elles soient, sont insuffisantes; car la volonté doit lutter, et elle doit être armée pour cela, elle doit donc aussi y être préparée. Et c'est la tâche de l'éducateur de former l'enfant, l'homme de demain, à affronter les dangers qui, inévitablement, se présenteront, à demeurer maîtresse d'elle-même quand elle se trouve sous le coup d'une excitation sexuelle; ici plus qu'ailleurs, il importe d'être assez prudent pour ne pas provoquer l'ennemi, pour ne pas s'exposer, sans préparation suffisante, à ses atteintes, et en même temps assez fort pour accepter la lutte quand elle se présente, et pour en sortir vainqueur.

Tels sont, les principes que je me permets de vous proposer comme bases d'une éducation sexuelle vraiment naturelle et intégralement humaine en même temps. C'est sur ces bases, certes, que la morale chrétienne fonde elle-même ses commandements, mais je tiens à le déclarer, elle n'en revendique pas le monopole exclusif; je veux dire qu'elle ne se réclame pas seulement, pour légitimer ses lois, de la révélation, mais des simples exigences de la morale naturelle. Ces exigences, elle les confirme, les précise, les rend plus strictes et plus nobles en les transposant sur un plan surnaturel, accessible seulement à la foi. Le chrétien a, pour

pratiquer la chasteté, des raisons spéciales, d'un caractère intime et infiniment délicat, qui pénètrent profondément dans son cœur. Il croit pouvoir compter aussi sur des secours spéciaux. En faisant de la pratique de la chasteté une forme de l'amour du Christ, il concilie, par un miracle incompréhensible au monde, la plus rigoureuse abstention de tout dérèglement sexuel, avec les joies les plus profondes, les affections les plus vives et les plus pures.

Je crois être indiscret en insistant sur ce point. C'est à dessein que je me suis efforcé de développer tout mon exposé sur un plan exclusivement rationnel purement philosophique, que je crois accessible à ceux qui ne par tagent pas ma foi.

J'ose penser, et cette opinion est, je crois, partagée par plus d'un parmi vous, qu'il est possible de trouver, dans l'ordre de la morale sexuelle un terrain d'entente et d'action communes.

De cette entente, de ce désir d'action commune, bien des témoignages déjà se sont produits. Et beaucoup, pensons-nous, parmi ceux qui veulent assainir moralement notre peuple, ont applaudi aux déclarations si nettes, si prudentes, faites tout récemment par les évêques de Belgique, pour confirmer, en matière d'examen prénuptial, notamment, l'attitude prise par la *Société de médecine préventive et d'eugénique*. Que cela autorise, pour l'avenir, des espérances d'une collaboration active, nous pouvons tous l'augurer sans témérité.

JEAN DERMINE,

Professeur de philosophie
au Petit Séminaire de Bonne-Espérance.

Naïveté ou duplicité

Les mémoires du baron von der Lancken

Pendant les affreuses années durant lesquelles la Belgique fut soumise au joug prussien, le diplomate von der Lancken, ministre allemand auprès de la Cour de Hesse, fut rappelé au service militaire en qualité de capitaine de cavalerie, puis détaché auprès du gouverneur général à Bruxelles, où il remplit les fonctions de représentant du ministre des Affaires étrangères de l'Empire. Il nous livre ses souvenirs sur ses trente années de service, et il en consacre une bonne partie à raconter son séjour à Bruxelles à partir du 1^{er} septembre 1914. Je ne nierai pas que le rôle joué par l'auteur ait été parfois méritoire et qu'il ait acquis des droits à l'estime des Belges et des honnêtes gens pour avoir lutté plus d'une fois avec courage, et même avec succès, contre la brutalité sauvage de ses compatriotes et de ses chefs.

Mais visiblement inspiré par le double désir de se disculper des responsabilités accumulées pendant quatre années d'horreurs sans nom et de plaider pour la cause allemande, le diplomate ne réussit pas à s'affranchir de la mentalité des hobereaux prussiens. Il reste le combattant aux yeux duquel la guerre fraîche et joyeuse a des droits sacrés, la conquête violente est la source de toute autorité, la force brutale est l'idole souveraine. Il veut nous faire croire qu'il a lutté contre l'état-major pour faire respecter le Droit des gens et la Convention de La Haye, et qu'il a réussi. Mais il n'atteint guère son but.

Par exemple, essayant de se laver de la terrible tache imprimée au nom allemand par l'assassinat de miss Cavell, il déclare qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour sauver la vie de cette noble femme, mais il a soin de préciser qu'elle était condamnée à bon droit.

Personne en Belgique ni dans aucun pays hors de l'Allemagne n'a oublié cette tragédie, ou plutôt cette odieuse comédie, qui

fit massacrer une série de victimes sous prétexte de « trahison », et sous la forme d'une sentence de conseil de guerre étranlant toute défense, suivie d'un ordre d'exécution immédiate donné par une brute galonnée, le général Sauberzweis. Je ne discuterai pas ici son plaidoyer : il fait croire que l'auteur tient à se dégager de toute connivence à un acte dont il voudrait en réalité critiquer le fond et la forme. Je retiens de ce récit que von der Lanken reste soudard sous l'habit brodé du diplomate, et n'ose pas avouer l'illégitimité de l'exécution.

Autre exemple plus typique : il se montre dans l'exposé consacré à la déportation des travailleurs. Lanken rapporte que le gouverneur et lui se sont opposés à cette odieuse mesure, et qu'ils en ont obtenu le retrait en 1917, que ce retrait fut exécuté complètement, et « qu'il exerça une grande impression en Belgique ». Il consent à blâmer cette entreprise d'esclavagistes, tout en prenant grand soin de ne pas dire à ses lecteurs un mot des horreurs dont elle fut accompagnée ou suivie, des souffrances des 120,000 déportés et des 2,614 morts qu'elle entraîna, des travailleurs belges envoyés au front pour combattre leurs frères en construisant les tranchées, et de tant d'autres crimes contre le Droit des gens. A le lire, on croira qu'il s'agit de transports confortablement organisés pour permettre à des ouvriers belges de se rendre en Allemagne afin d'y continuer l'exercice de leurs professions, on sait que la vérité est à mille lieues de cette idylle. Et ici apparaît le dilemme fatal : ou l'auteur a connu les atrocités de la déportation, ou il les a ignorées. Dans le premier cas il est solidaire de la conduite de ses amis, s'il ne la blâme pas. Dans le second, il est tellement mal informé qu'il enlève toute autorité à ses souvenirs.

* * *

Voici la question flamande. Ici, ma remarque est plus fondée encore. Lanken ne peut plus contester que l'affaire l'a intéressé et concerné. Il expose et défend la politique de son gouvernement. Il plaide que l'Allemagne a uniquement agi par suite de respect de la Convention de La Haye, « pour exécuter les lois belges en vigueur en 1914 ». Il néglige de rappeler à ses lecteurs que lui et ses collègues ont fait appel aux Belges insurgés contre le Roi et la Belgique, et aux soldats traîtres à leur serment ; qu'avec l'aide de ces criminels, on a créé le Conseil de Flandre proclamant la division de la Belgique et la déchéance du Roi. C'était là bien autre chose que la simple mise à exécution des lois en vigueur. Lanken a soin de n'en rien dire. Le bout de l'oreille passe cependant quand l'auteur ajoute que cette politique « était légitime pour sauvegarder, dans l'avenir, les intérêts politiques, économiques et culturels de l'Allemagne ». A bon entendeur, demi-mot.

Plus grave est l'allégation de l'auteur, relative aux déportations pratiquées en France en 1918. On sait que des milliers d'hommes furent transportés ou plutôt conduits en troupeau des principales localités du nord (Roubaix, Lille, Douai) en Belgique et en Allemagne. Les malheureux, cruellement maltraités, succombèrent en grand nombre à la misère et à la maladie. J'ai vu de vieux magistrats de la Cour de Douai dénués de ressources, lutter contre la misère, et raconter l'atroce mort d'un de leurs collègues, expirant sur le pavé d'une écurie. Toutes ces horreurs, Lanken les passe sous silence, et il a le courage d'écrire que « les populations furent évacuées de vive force pour les soustraire au bombardement lors de la retraite ». Quelles belles pensées d'humanité évoquerait cet exposé s'il était exact ! Et combien on est déçu en songeant à la sinistre réalité, aux lamentables cortèges qui couvrirent nos routes et remplirent nos villages durant l'automne de 1918 et aux milliers de morts dont ils encombrèrent nos cimetières ! L'Allemagne vida les habitants de la zone évacuée parce qu'elle entendait retarder la marche victorieuse des Alliés et faciliter le pillage avant la retraite. C'est jouer une sinistre comédie que dire qu'on avait agi par humanité, en protégeant des gens malgré eux contre un

danger qu'ils ne redoutaient pas. Ici, Lanken est sans excuse. Il trahit la vérité sciemment, espérant tromper au moins ses compatriotes.

* * *

La question des francs-tireurs ne pouvait être laissée de côté. L'auteur croit habile de la traiter, mais à la façon tudesque, encore une fois. Il ne dit rien des horreurs sans nom qui ont marqué la marche des armées allemandes depuis la frontière Est jusqu'au territoire français. Rien des massacres en masse, des incendies, des pillages, des déportations, rien de Visé, Andenne, Etre, Dinant, Spontin, Surice, Tamines. Rien des abominations commises à Louvain, mais bien une plaidoirie pour faire croire qu'en cette ville les habitants ont tiré sur les soldats allemands.

Tout ce que l'auteur trouve bon de raconter consiste à rappeler que le Gouvernement belge avait mis en activité la garde civique. Le fait ne prouve en aucune manière que les habitants des localités dont nous venons de parler, ou d'autres fort nombreuses, auraient tiré des coups de feu sur les envahisseurs. Je laisse à d'autres, plus documentés que je ne le suis, le soin de répondre en détail à ce premier point (1). Mais je veux insister sur un document que l'auteur joint à son récit pour en confirmer l'exactitude. Le 20 septembre 1914, il écrivait à son chef à Berlin pour lui communiquer une conversation qu'il avait eue avec M. Brand Whitlock, ministre d'Amérique. Selon celui-ci, son attaché Gibson et l'attaché de Suède Pousseke, s'étaient rendus le vendredi 28 août à Louvain, avaient traversé la place de la station, assisté à une fusillade dirigée contre les soldats allemands, et assuré que c'était la population civile qui tirait et qui avait certainement dirigé trois cents ou quatre cents coups de feu contre les troupes.

Détail caractéristique : Lanken ne répète ces propos de deux témoins que d'après les dires d'un tiers, et il doit confesser que les témoins, invités à répéter par écrit le récit qu'il leur prête, ont refusé de le faire !

Ils ont bien fait, car Lanken traduisait mal les propos encore plus mal recueillis et dont la gravité a fait reculer ceux auxquels ils étaient attribués.

Les massacres suivis d'incendie ont commencé à Louvain le mardi 25 août au soir. Ils ont continué le 26. Le jeudi 27, la ville fut évacuée — on massacra à Tervueren, parmi les malheureux fugitifs, le R. P. Dupierreux, tandis que des otages américains et autres étaient conduits vers Hal, où l'ambassadeur d'Amérique les fit relâcher. Depuis le mardi soir, les environs de la station, les Halles, l'église Saint-Pierre, sont en feu. Les soldats sont maîtres de la ville, vide de ses habitants à la date du vendredi 28.

Ce serait du haut des maisons brûlées autour de la station que des habitants non évacués auraient pu tirer trois cents ou quatre cents coups de fusils !

A qui fera-t-on croire cette bourde, bonne tout au plus pour la crédulité germanique ?

Ce qui peut être vrai, c'est que les autorités allemandes auraient organisé une démonstration pour frapper l'esprit des diplomates neutres ?

Ou plus vraisemblablement les deux diplomates ont pu s'approcher de la ville (mais non pas la traverser), et ont entendu le 28, la navrante fusillade que raconte le témoin oculaire H. de Gruben (*Les Allemands à Louvain, souvenirs d'un témoin*, pp. 117, 118). Ce soir-là, vers 5 ou 6 heures, un troupeau d'évacués venant d'Aerschot est dirigé de force vers la station : des soldats allemands tirent dans le tas et abattent nombre de victimes, dont des femmes

(1) Je laisse également de côté la pitoyable excuse invoquée par l'auteur à propos de la violation de la neutralité belge et consistant à prétendre que l'Angleterre aurait songé à agir comme l'Allemagne l'a fait en 1914.

et des enfants. Ils s'imaginaient, sans doute, comme von der Lanken, voir devant eux... des francs-tireurs (1).

Si c'est à l'aide de documents pareils que vous avez formé votre conviction, Monsieur le Ministre, j'ai le droit de dire que vous êtes d'une insigne légèreté, à moins que, plus habile qu'il vous plaît de le dire, vous ayez saisi toute la faiblesse de l'argument, et alors vous vous faites complice du mensonge. Dans les deux hypothèses, la réputation du diplomate, l'autorité de l'historien, la reconnaissance que les Belges vous conservent pour des traits d'humanité que je n'ai garde de méconnaître, ne gagneront rien à la lecture de vos souvenirs. Ils ne vous grandiront pas. *Si parva licet componere magnis*, ils rappelleront le sort survenu aux mémoires de Bülow qui a essayé de séparer sa politique de celle de Guillaume II et qui a montré qu'en réalité le serviteur partageait les erreurs du maître, même quand il prétendait les mettre en lumière.

Baron PAUL VERHAEGEN.
Conseiller à la Cour de Cassati n.

Monique (2)

M. Victor Kinon écrit dans sa préface : « Monique procède d'une pensée de collaboration loyale, sur un pied d'égalité, entre la Poésie et la Musique. On y rencontre, à côté de scènes lyriques, ou même purement musicales, des passages « parlés » qui ne comportent pas de notation vocale, mais dont quelques-uns pourraient cependant être soutenus par un léger accompagnement de cordes... »

Fragment lyrique

TABLEAU III, SCÈNE III

AUGUSTIN, MONIQUE

MONIQUE

Cher fils!

AUGUSTIN, *embarrassé.*

Mère, je vous ai tu des choses...

MONIQUE, *pareillement confuse.*

Moi de même, mon fils... Pardonne-moi!...

AUGUSTIN, *très étonné.*

Vous pardonner, chère mère?... Mais quoi?

MONIQUE, *gravement.*

Je crains d'avoir, à force de tendresse,
Scandalisé tes yeux par ma faiblesse.

(Après une pause.)

Cher fils, quand je dus reconnaître,

Avec quel déchirement!

Qu'infidèle sans doute et parjure peut-être,
Tu reniais le Christ, notre Seigneur et Maître...

(1) Voir aussi *Commission d'enquête sur les violations des règles du Droit des gens, des lois et coutumes de la guerre. Rapports et documents d'enquête*, 1^{er} vol., t. II, p. 96, le baron van der Lanken ne dit pas un mot de cette vaste publication, basée uniquement sur des témoignages assermentés, recueillis par les autorités judiciaires dans tout le pays. Il eût pu rafraîchir ainsi sa mémoire et éviter des négations ou omissions qui affaiblissent considérablement le crédit de ses affirmations.

(2) Mystère lyrique en 7 tableaux aux éditions Jos. Vermaut à Courtrai. Bien que le livre de M. KINON vienne de paraître en librairie ces jours-ci, nous publions néanmoins les fragments dont l'auteur avait bien voulu assurer la primeur à nos lecteurs et que la grève des typos nous a empêchés de publier depuis près d'un mois et demi. *Monique* est une œuvre admirable et qui fera époque dans notre littérature. Notre collaborateur, le chanoine Paul Halfants, y consacrera un article enthousiaste dans notre prochain numéro.

AUGUSTIN, *vivement.*

Non, mère, pas le Christ! l'Eglise seulement!

MONIQUE *secoue tristement la tête et reprend*

Cher fils, quand j'eus constaté

L'affreuse réalité,

J'aurais dû, d'un geste terrible

Et que pourtant imposait la raison,

T'interdire à jamais l'accès de ma maison
(Augustin baisse la tête.)

Mais je venais de faire un songe prophétique

AUGUSTIN, *présomptueux.*

Exposez-le, que je l'explique

MONIQUE

Le songe envoyé du Seigneur

Se fait sans glose entendre de mon cœur.

(Après une longue pause de recueillement.)

J'étais debout sur une règle
En bois de cèdre sans défaut
Qui doucement montait plus haut
Que le vol sublime de l'aigle
Et, toute droite, à l'infini,
Plongeait au firmament béni,
Parmi les étoiles sans nombre
Qui scintillaient dans le bleu sombre.
Je cheminais d'un pas très sûr
Sur la règle, à travers l'azur
Nuancé comme d'améthyste;
Et malgré tout je restais triste,
Lorsque soudain je vis venir,
Tout blanc sur le sombre saphir,
Un svelte et gracieux jeune homme,
Portant une auréole d'or
Et vêtu de lumière comme
Le Seigneur Jésus au Thabor.
Il m'interrogea sur la cause
Qui, jusqu'au portique des cieux,
Me conservait ce front morose
Et tant de larmes dans les yeux.
Et quand j'eus répondu sans feinte
Que je pleurais la vie éteinte
Dans l'âme de mon fils chéri,
Très doucement il a souri,
Disant : « Laisse ta peine amère
Et regarde d'un œil quiet,
Regarde bien, regarde, mère :
Ton enfant est là où tu es ».
Alors, regardant dans l'espace,
Je te vis, ô suprême grâce!
Debout sur la règle de foi,
Tout contre moi...

(Elle prend les deux mains d'Augustin et le regarde bien franchement dans les yeux, avec une tendresse infinie.)

AUGUSTIN, *très ému.*

Ce songe est beau... peut-être prophétique...

Il vient de la lumière, je l'admets...

(Se dégageant et ressaisi par l'esprit d'argutie.)

Mais... mais... mais...

MONIQUE

Qu'ol jectes-tu?...

AUGUSTIN

Ce songe indique,

Très clairement à mon avis,

Qu'un jour vous serez où je suis.

MONIQUE

Je devrais donc devenir hérétique!...

(Avec une ferme simplicité.)

Le jeune homme ne disait pas

« Là où il est, tu seras »,

Mais « Là où tu es, il sera ».

(Augustin se promène de long en large, très impatient. Un esclave, porteur d'un pli, paraît sous le porche. Augustin l'aperçoit et prend vivement le pli.)

AUGUSTIN, regardant la suscription.

De Romanien!

(Il revient sur le devant de la scène et parcourt des yeux la lettre déployée.)

Enfin!...

(Il s'assied près de la citerne, ouvre ses tablettes, y griffonne au stylet quelques mots rapides, regagne le porche et remet les tablettes fermées à l'esclave.)

Pour Romanien. Urgence.

(L'esclave s'incline et part vivement.)

MONIQUE, qui a suivi ce jeu de scène avec inquiétude.
Urgence?... Qu'y a-t-il?...

AUGUSTIN

Rien, mère. Mais je pense

Qu'il est temps de parler clairement à mon tour.

(Monique le regarde, de plus en plus inquiète.)

Mère, depuis le jour

Où Manès dessilla ma paupière,

J'ai compris que sa lumière

Doit pénétrer ma vie entière

Et je me suis levé

Pour conformer ma vie à la doctrine

Qui m'illumine.

J'ai commencé, — je n'ai pas achevé.

MONIQUE

Commencé?... Qu'est-ce à dire?...

AUGUSTIN

Vous savez que Manès proscrit le préjugé

Du péché.

Ce qu'on nomme péché se passe dans l'empire

Des Ténèbres, qui sont à Satan, non à nous.

Dès lors, bravant le courroux

Des évêques catholiques

Et des dévots coureurs de basiliques,

J'ai vécu des jours très doux,

Publiquement, sans rougir de ma flamme,

Avec une femme.

(Monique reçoit le coup en frissonnant. Elle recule, lève les yeux au ciel avec une douleur profonde, mais les reporte aussitôt sur Augustin avec une compassion plus profonde encore.)

MONIQUE

Mon pauvre enfant naufragé

Dans le péché!...

AUGUSTIN, avec la froideur tranchante du « radical » exalté.

Très simplement, sans honte ni fierté,

Avec cette femme qui partage

Mon destin tourmenté,

Je veux en toute loyauté,

Comme j'ai vécu à Carthage

Vivre ici.

MONIQUE, stupéfaite.

Ici?...

AUGUSTIN

Je ferais outrage

A la Vérité,

Si je redoutais le scandale.

MONIQUE, haletante.

Ici?... Ici?... dans la maison du curiale?...

AUGUSTIN

Oui, mère, — ou je m'en irai

Vivre ailleurs à jamais.

MONIQUE

Sous mon toit... avec... avec cette femme...

Et c'est toi, mon Augustin, toi qui me réclames

De consentir à cette chose infâme

Ou de te voir échapper sans retour

Des bras de mon amour?...

AUGUSTIN

Mère, il le faut. La Vérité l'exige

MONIQUE

Demande tout, hormis cette chose sans nom!

AUGUSTIN

Mère, je dois la demander. Que dis-je!

Je dois exiger qu'un oui ou qu'un non

Tranche sur le champ même

Le grave problème.

MONIQUE, au comble de la stupeur et de la douleur.
Tu veux que je réponde à l'instant même?...

AUGUSTIN

Oui.

MONIQUE, se passant la main sur les yeux.

Je dois rêver... J'ai l'œil comme ébloui...

AUGUSTIN

La Vérité veut tous les sacrifices

Et jusqu'au sang le plus secret de notre cœur.

MONIQUE

Seule l'idole de l'Erreur

Peut ordonner de tels supplices!...

AUGUSTIN

Mère, j'attends la réponse.

MONIQUE, avec une inspiration soudaine.

O cruel,

Oublieux de ton nom qui brille dans le ciel!...

(Augustin reçoit comme un choc. Il reste rêveur un moment, mais se reprend par un violent effort.)

AUGUSTIN, avec plus d'apreté.

Mère, j'attends la réponse!

MONIQUE, suppliante.

De grâce,

Attends du moins que cette fièvre passe!...

Laisse-moi respirer, prier, pleurer un peu...

(Prenant tendrement la main d'Augustin.)

Mon Augustin, n'est-ce pas que tu veux?...

(Augustin profondément remué, va se laisser fléchir. En ce moment Romanien fait une apparition furtive sous le porche et lui fait signe. Augustin a vu le signe et se ressaisit aussitôt.)

AUGUSTIN

Non, mère! il faut que mon sort se prononce,

Et sur-le-champ j'attends votre réponse.

MONIQUE

Mais enfin,

Pourquoi cette hâte sauvage?...

Cette femme, après tout, est à Carthage.

AUGUSTIN

Elle est à Thagaste.

MONIQUE

A Thagaste?...

AUGUSTIN, montrant le porche d'un signe de tête.

Elle est là.

(Il se dirige lentement vers le porche, disparaît un moment, et rentre en scène, tenant Priscilla par la main.)

Viens, Priscilla.

SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, PRISCILLA

Priscilla se détache d'Augustin et se dirige lentement vers Monique consternée, en s'inclinant à diverses reprises très profondément, à l'orientale; finalement elle se prosterne et baise la terre aux pieds de Monique. Ensuite, elle se relève et vient se placer à côté d'Augustin, où elle se tient avec une modestie parfaite.

MONIQUE, égarée.

Où suis-je?... Quelle est cette femme?...
Que devient ma raison?

(Après un long silence, à Priscilla.)

Madame...

PRISCILLA

Oh non!

Très haute Dame,
N'appellez pas de ce nom-là
La pauvre esclave Priscilla,
Qui vient du pays des Gétules
Où les sables rouges brûlent.

Ah! si, dans le désert,

A l'heure où l'oasis nocturne
S'emplit de tels parfums qu'on croit voir, à travers
Les éventails du palmier vert,
Flotter la lune comme une urne
D'aromates en feu

Sur le ciel sombrement bleu,
J'avais appris une chanson magique
Qui pût vous consoler un peu,

De quel cœur je vous chanterais
La chanson douce!
Mais quelle chanson est assez douce,
Qu'elle soit de l'eau sur la mousse
Ou du vent dans les cyprès,
Pour calmer la peine amère
De la pauvre mère?...

MONIQUE

Femme, qui que vous soyez,
Que voulez-vous?

PRISCILLA

A quoi pourrait prétendre
Une humble esclave indigne de s'étendre
Dans la poussière de vos pieds?...
Je suis une ombre que tolère
Le Destin
Pour vaciller près d'Augustin
Pendant le jour crépusculaire;
Une ombre de chair qui ne durera pas,
Quoiqu'elle suive pas à pas
Votre Augustin sublime et gravement étrange.
Quand il sera devenu l'ange
Que je pressens,
Quand il sera guéri du pauvre amour des sens,
Je m'en retournerai là-bas
Dans le pays des Imohas,
Comme la gazelle...
Mais en attendant, je suis l'ombre fidèle
Attachée à ses pas,
Je serai où il sera,
Jusqu'au jour que Dieu connaît
Où il sera où tu es...

MONIQUE, qui a tressailli, à part.
Parole étrange où mon songe repasse!...

PRISCILLA

Je serai bien petite et tiendrai peu de place.

MONIQUE, avec une lointaine lueur d'espoir.

Mais enfin, si je consentais
À votre mariage...

(A ces mots, Priscilla, stupéfaite, lève les bras au ciel. Mais Augustin a bondi.)

AUGUSTIN, avec violence.

Mère,

Jamais!

MONIQUE, toute perdue et balbutiante.

Quoi! l'hypothèse... est donc... pour te déplaire?...

AUGUSTIN

Je ne veux plus qu'on me parle jamais

Du mariage que je hais

Et que je méprise

Comme un voile hypocrite inventé par l'Eglise.

L'amour étant sans péché,

N'a pas besoin d'être caché.

Ah! que Manès est plus sage

En prohibant, en condamnant le mariage!

Mère, sachez-le bien!

Nous voulons vivre ici, de nos libres liens,

En vrais manichéens,

Ou partons de ce pas vivre chez Romanien

Mère, répondez!

Devons-nous rester ou partir?...

MONIQUE, d'une voix presque éteinte, le bras étendu.

Partez!...

(Augustin et Priscilla s'inclinent profondément et sortent en se tenant par la main.)

SCÈNE V

MONIQUE, seule.

MONIQUE

Seigneur! Seigneur! Seigneur!

Il est parti, Seigneur, et je n'ai plus de fils!...

(Elle se tourne vers l'image du Bon Pasteur.)

Et cependant, Jésus! de tout ce que je

Percé du glaive de douleur,

J'accepte le calice...

(Elle tombe à genoux sur le banc de pierre et fond en larmes. — Ici la Poésie doit se taire. Seule la Musique peut exprimer le pathétique de cette scène, qu'il faut appeler Les Larmes de Monique Vers la fin de la scène, Evodius paraît sous le porche et entre lentement, marchant d'un pas comme de somnambule.)

SCÈNE VI

MONIQUE, ÉVODIUS

Evodius s'arrête et considère longuement, avec une émotion intense, Monique en pleurs. Il parle enfin, et c'est pour citer le texte de Mathieu, V, 5.

ÉVODIUS

« Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés »
(A cette parole, Monique a tressailli. Elle s'est levée et retournée, confuse, éprouvant jusqu'en ce douloureux moment la sublime pudeur des larmes. Elle s'incline devant l'évêque, sans toutefois parvenir à articuler une parole.)

Très haute dame Monique,
Comme je priais à la basilique,
L'Esprit m'a pris par les cheveux
Ne faisant plus ce que je veux,
Je suis venu pour vous dire
Ce qu'Il m'inspire.

(Evodius est visiblement en proie au transport prophétique. Monique s'en aperçoit et se prosterne avec un profond respect pour écouter la révélation. Alors, le vieillard étend les deux mains au-dessus de Monique prosternée, et, d'une voix éclatante :)

Mère, dissipez vos alarmes!
Il est impossible que périsse
Le fils
De tant de larmes!...

(Monique se relève à demi, joint les mains sur la poitrine, et l'Espérance respire sur son visage.)

RIDEAU

Fragment parlé

TABLEAU VI, SCÈNE III

AUGUSTIN, ALYPE, NÉBRIDE

(Toute cette scène est parlée.)

Nébride porte le sagum ou manteau de guerre, l'épée suspendue à un baudrier, les chaussures à courroies croisées sur la jambe, bref, tout l'équipement militaire d'un officier de l'Empire.

Il entre par l'allée, à droite, s'arrête et salue largement à la romaine, en étendant le bras.

NÉBRIDE

Salut aux vieux amis de Thagaste!

(Augustin et Alype se lèvent vivement et courent à Nébride.)

AUGUSTIN

Nébride!

ALYPE

Nébride revenu d'Egypte!...

NÉBRIDE

Et qui décide,
Avant même de se montrer à l'empereur,
De saluer d'abord les amis de son cœur!

AUGUSTIN, *l'entraînant vers l'excèdre.*

Prends place, cher ami!...

NÉBRIDE

Ce serait trop étendre

La licence...

ALYPE

Mais non!...

NÉBRIDE, *confidentiel.*

César grille d'entendre

Mon rapport!...

ALYPE

Hum! secrets d'Etat!...

NÉBRIDE, *l'air un peu important.*

Il se peut bien.

(Avisant le volume placé sur la table.)

Un Marcus Tullius, je gage?... Un Quintilien?...

ALYPE

Les Epîtres de Paul.

*(Nébride, étonné, regarde interrogativement Augustin.)*AUGUSTIN, *simplement.*

Oui, frère.

NÉBRIDE, *ému et rêveur.*

Ah! je... je songe

Que nous sommes en train d'émerger du mensonge
Tous les trois.

ALYPE

On dirait.

NÉBRIDE

Frères, j'ai vu là-bas

Des choses qu'on admire et qu'on ne comprend pas.

Les anciens Misraïm étaient grands. En Egypte

Tout est grand, l'obélisque et le temple et la crypte;

Et les tombeaux géants, dressés sur l'horizon,

De leur masse anguleuse y donnent le frisson.

Mais ce n'est rien auprès des merveilles nouvelles

Qui dans ce vieux pays de lumière étincellent.

Antoine est un géant de sainteté! Pareil

Au Sphinx mystérieux qui fixe le soleil,

Cet homme formidable en qui la force humaine

S'adapte au mouvement de l'Esprit qui le mène,

Seul, debout sur un roc, dans le désert en feu,

A contempné cent ans le Visage de Dieu!

Ses disciples d'ailleurs ne le lui cèdent guère :

Pacôme, Hilarion, Sérapion, Macaire,

Et Paphnuce, et Zozime, hommes prodigieux

Qui sans doute ont bâti dans ce pays des dieux,

Sur ce sable torride et sous ce ciel de flamme,

Le plus beau monument que puisse élever l'âme!

Et comme si l'Esprit soufflait sur tous les fronts,

Hommes, femmes, docteurs et pauvres gens, s'en vont,

Ivres du saint Amour, parmi le sable aride,

De leur isolement peupler la Thébaïde.

C'est par milliers et par milliers qu'ils vivent là!

Des deux côtés du Nil, à Tabenne, à Cella,

Des oasis de Scethe au désert de Syène,

Dans ce fauve pays où ricanent l'hyène,

Où plane le vautour perdu comme un point noir

Dans le fourmillement de l'azur, où, le soir,

Le lion rôde avec des tonnerres au ventre,

On trouverait à peine une caverne, un antre,

Un sycamore creux et chéri du ramier,

Un éboulis de rocs ombragé d'un palmier,

Où ne médite pas, par terre, entre ses nattes,

Son écuelle d'eau pure et son panier de dattes,

Les bras en croix devant la croix de Jésus-Christ,

Le grave anachorète appelé par l'Esprit.

ALYPE

Mais comment peut-il vivre?...

NÉBRIDE

Ah! l'extraordinaire

N'est pas qu'il vive, mais qu'il vive centenaire!

L'onagre bondissant lui présente le col;

Les serpents à ses pieds ondulent sur le sol;

Et quand il va mourir, d'un geste de sa crosse,

Il mande les lions pour lui creuser sa fosse.

AUGUSTIN, *violemment.*

Des femmes?... Tu disais... même des femmes?...

NÉBRIDE

Des vierges dont le cœur, jamais épanoui,
Sous le ciel bleu voûté sur la fauve poussière,
S'ouvre comme un grand lis inondé de lumière.

Oui!

(Stupeur croissante d'Augustin et d'Alype.)

Comme pour mieux prouver le sacre de ce lieu
Et que vraiment l'Esprit a soufflé par le feu,
D'autres femmes aussi, d'ardentes courtisanes,
Y vivent dans l'oubli des hommages profanes,
Dans le mépris du siècle et des plaisirs hais.
Et certes, Myriam, Pelagia, Thais
Voluptueuses fleurs soudain purifiées.
Fleurs de pourpre et de sang, comme crucifiées,
N'embaumant pas le moins de leurs saintes vertus
Ce parterre mystique où se complait Jésus!...

AUGUSTIN

Mais, Nébride, pourquoi cette âpre continence?...
Pourquoi?...

NÉBRIDE

Parce que seule au monde elle condense
Les forces de l'amour dans le mode divin,
Parce qu'elle est esprit et qu'elle crée enfin,
Dans l'âme dépouillée et comme toute nue,
Dans l'âme solitaire, elle aussi devenue
Comme un désert de sable au ciel ardemment bleu,
Ce grand silence où l'on entend la voix de Dieu!...

(Il sort, laissant ses amis très gravement pensifs.)

(Fin du parlé.)

VICTOR KINON.

Les premiers pas de la République espagnole

La République espagnole, aussi surprise de son avènement que le reste du monde, a passé ses premiers jours à se consolider. A vrai dire, elle a déçu un peu ceux qui, farcis de souvenirs romantiques et toujours attardés au XIX^e siècle, s'attendaient à lui voir déployer d'emblée un programme radical et exclusif. La deuxième République n'a, jusqu'à présent, voulu détruire que la monarchie; elle ne supprime d'office ni la religion ni la propriété. Ces choses sont, pour le moment, respectées, on ne leur a même pas déclaré la guerre, et le gouvernement de M. Alcalá Zamora a paru prendre sincèrement au sérieux son épithète de « provisoire ».

Ceux qui s'étonnent de cette modération n'ont peut-être pas examiné assez attentivement l'origine des hommes qui aujourd'hui régissent l'Espagne. Au fait, aucun d'eux n'est, en son genre, un extrémiste.

Les socialistes au pouvoir : Largo Caballero, Marcelino Domingo, Indalecio Prieto, Fernando de los Ríos, ne représentent nullement ce qu'il y a en Espagne de plus avancé en fait de politique rouge. Le parti socialiste est né et a grandi en opposition formelle aux agitations violentes des anarchistes et des syndicalistes; il a toujours soutenu un programme de réalisations successives, à la petite ou à la grande mesure, mais selon l'ordre légal et sans recours à l'action directe. On sait quelle fut sa tactique sous la dictature et comment son collaborationisme lui valut, à cette époque, le monopole pratique de la représentation ouvrière dans les comités paritaires.

C'est précisément cette position modérée qui lui attira de tout temps la haine des masses impatientes, des foules barcelonaises qui s'engouffraient au « syndicat unique » ou du peuple des « braceros » d'Andalousie qu'échauffait le rêve du partage des terres. Cette circonspection, cette pauvreté de promesses, cette façon de n'assurer le paradis ni pour le soir même, ni pour le lendemain matin, dressa longtemps contre le parti socialiste les éléments les plus considérables du prolétariat espagnol. Ils ne lui pardonnaient pas sa patience. Ni la Catalogne, ni l'Andalousie n'étaient et ne sont encore à lui. C'est à Madrid et à Bilbao, en des régions où l'indignation est moins noire, qu'il a étendu sa puissance. Et son crédit ne s'est généralisé que du jour où l'on a vu, après la mort de Pablo Iglesias, que la méthode temporisatrice de ce chef était sagesse plutôt que lâcheté. Primo de Rivera lui en a fourni l'occasion; la République confirme aujourd'hui l'expérience d'une manière décisive.

Le caractère de coalition que présente l'équipe trop sommairement appelée républicaine-socialiste explique à son tour les débuts tranquilles du nouveau régime. Les éléments qui la constituent se neutralisent mutuellement à maints égards. En face des socialistes, voici MM. Niceto Alcalá Zamora et Miguel Maura, bourgeois de bourgeoisie qualifiée, qui n'ont cessé de faire propagande en faveur d'une République conservatrice. A côté de cinq francs-maçons caractérisés, les mêmes Alcalá Zamora et Maura affichent des convictions catholiques. Il se conçoit que, en compagnie aussi disparate, rien de radical ne puisse être entrepris. Et sans doute cette situation se prolongera-t-elle jusqu'à ce que, de cet étrange équipage, la droite ou la gauche soit jetée à l'eau.

A cette relative modération naturelle, au fait même de l'alliance, il faut évidemment ajouter, pour expliquer la politique initiale du cabinet républicain, un calcul de prévisions qui s'impose.

La violence appelle la violence, et le défi suscite le défi. Les heureux triomphateurs des élections municipales savent parfaitement qu'ils ne sont pas toute l'Espagne. Leurs victoires dans les villes ne leur ont pas donné la majorité au sein du pays; les quatre cinquièmes des conseillers élus dans l'ensemble de l'Espagne sont monarchistes; à Madrid, les votants du 12 avril ne représentèrent eux-mêmes que 60% du corps électoral. Ce n'est pas par la vexation que l'on attirera à la République ces conservateurs des campagnes, ces bourgeois étourdis mais susceptibles, ces masses catholiques qui ne voyaient pas venir le péril. Il convient de leur faire la partie belle, et de différer jusqu'aux Cortès constituantes la décision des réformes profondes.

* * *

Que cette tactique doive réussir, cela ne fait d'ailleurs point de doute.

Tout de suite s'est ralliée à la République cette molle pléiade de politiciens pivotants qui, depuis la chute de Primo de Rivera, flairent le vent pour suivre la piste des puissants. Au mois d'août dernier, ces Alba, ces Melquiades Alvarez, ces « constitutionnalistes » s'avaient monarchistes. Monarchistes conditionnels et réticents, bien sûr, mais monarchistes quand même. Il fallait s'attendre à ce que, la République faite, ils se déclarassent incontinent républicains. Cela n'a pas tardé. Ce sont eux, les chefs indécis, qui furent les vrais naufrageurs de la monarchie. Leur irrésolution a entraîné celle de nombreux éléments de bourgeoisie libérale qui réglaient leur marche sur la leur. Elle a énérvé la résistance monarchique. Ainsi abandonnés à eux-mêmes, les électeurs flottants ont été saisis et emportés par le remous républicain.

Mais le courant nouveau en entraînera bien d'autres. Dans un pays de passivité politique comme l'Espagne, le soleil levant, quel qu'il soit, fait tourner les têtes et éblouit les yeux. Un peuple

habitué à tout attendre du pouvoir se conforme spontanément à ce pouvoir, tendre du dur, aussi longtemps qu'il n'en éprouve pas de dommages trop cuisants. La foule qui acclamait le Roi, celle qui, longtemps, s'enthousiasma pour Primo de Rivera, vibre aujourd'hui aux clairons de la République. Rien n'est plus naturel. Il ne faudrait nullement s'étonner qu'on pût parler demain du « fond républicain » de la nation espagnole avec autant de vérité qu'on le faisait hier de sa « substance monarchiste ». En dehors des villes, où l'on se divise sur des programmes et où l'on combat réellement pour des idées, les traditions de l'électeur espagnol (pour autant qu'il existe) consistent à suivre, nous allions dire à obéir. Il sera d'autant plus disposé à se conformer, cette fois, que le courant qui le plie est plus impérieux.

La dislocation des éléments monarchistes est d'ailleurs si complète, leur manque d'énergie à la veille du scrutin municipal s'est révélé si total qu'il serait vain d'attendre de leur part un revirement notable pour les élections du 28 juin. La situation est telle que la question monarchique y sera peut-être à peine posée. Il se produit, en ce sens, des faits caractéristiques. Le groupement de Droite dont le principal journal catholique *El Debate* se fait le protagoniste, l'« Action Nationale », tout en soutenant la religion, la patrie, la famille, l'ordre, le travail et la propriété, a voulu effacer délibérément de sa devise le mot de monarchie. L'heure, pense-t-on, n'est pas à l'obstination stérile ni aux vaines irritations. Les réalistes cherchent à sauver ce qui peut être sauvé; ils s'appliquent surtout à garantir l'essentiel.

Cette position prise par des catholiques influents, dont l'attitude inspire immédiatement celle d'un très grand nombre, est instructive au plus haut point. Monarchistes convaincus, monarchistes actifs jusqu'au jour même du départ du Roi, ils n'hésitent pas à se placer, dès à présent, sur le terrain du fait accompli. Dans le numéro même qui rendait au « Roi chevalier » un suprême hommage, *El Debate* rappelait formellement les enseignements de l'Eglise sur le respect dû aux pouvoirs de fait. Sur divers points, et notamment pour la réforme agraire, il promet au nouveau gouvernement une collaboration active.

Si cette attitude se généralise parmi les catholiques, elle leur évitera, peut-être, les terribles lendemains que l'entêtement dans l'abstention valut, après la chute du roi Manuel, à leurs frères du Portugal. Ceux-ci viennent à peine, après vingt ans de République, d'obtenir une place pour l'enseignement religieux dans les écoles libres! Les catholiques espagnols semblent s'orienter plutôt dans la voie que prit le centre allemand après la Révolution de 1918 et qui lui procura de si sérieux avantages. Que ce ralliement devienne la position commune et en quelque sorte officielle des catholiques d'Espagne, rien ne permet encore de l'affirmer. Cependant, plusieurs évêques ont pris soin d'inviter, dès les premiers jours, leurs fidèles au respect du nouveau régime et leur clergé à se tenir soigneusement à l'écart des discussions politiques. Le cardinal-primat se défend avec indignation d'avoir proféré les propos injurieux envers la République que certaines gazettes lui ont prêtés. Sa pastorale rappelle l'attitude traditionnelle de l'Eglise et son indifférence à l'égard des formes du pouvoir. Tout ceci montre clairement quel chemin l'Espagne a parcouru depuis la première République, à quelle distance les catholiques de là-bas se trouvent du carlisme agressif et de l'intégrisme militant qui dictait alors leurs faits et gestes, et de quelle vision réaliste ils sont aujourd'hui capables. Bien entendu, cette clairvoyance ne suffit pas; il faudrait, à son service, une force organisée qui orientât dans les voies de la réforme sociale l'énergie formidable autrefois déployée sous les armes traditionalist. Cette force et cette organisation ne sont point encore apparues, mais il n'est nullement impossible que le groupe des catholiques sociaux, qui comprend des hommes de premier plan, pour la doctrine et pour l'action, ne parvienne à les

susciter bientôt. Là serait, pensons-nous, le salut du catholicisme espagnol.

L'ensemble de ce panorama fait prévoir un prompt raffermissement de la République. Il va de soi que le facteur catalan y prête plus encore que les autres. La monarchie incarnait aux yeux des Catalans un obstacle irréductible à la réalisation de leur « personnalité » régionale. Dans cette partie du pays, tout conspire à maintenir la République; les partisans lui viennent de tous les pôles de l'opinion. A côté de la masse prolétarienne, qui n'est guère portée au séparatisme régional, mais professe un républicanisme exalté, allant jusqu'à la foi anarchiste, figurent dans cette ligne les éléments bourgeois et catholiques, pour lesquels il s'agit, avant tout, de consacrer les droits de la petite patrie, voire de la « nation » catalane. S'il est un point de l'Espagne où la restauration monarchique paraît plus impossible qu'ailleurs, c'est évidemment Barcelone.

* * *

Tel est, sommairement décrit, le spectacle qu'offre la République naissante. Elle est faite d'un chaos de doctrines et de personnalités, mais ce chaos n'a pas encore déchaîné ses forces. L'on en est à ce matin de la journée où chacun se tâte et cherche à se reconnaître, où l'on s'observe les uns les autres prudemment, cauteleusement, trop avertis des risques du combat pour avancer le premier coup. Les républicains observent les monarchistes et se gardent de leur passer des armes en découvrant un programme excessif. Les républicains s'observent entre eux et cherchent à tirer, chacun pour soi, le meilleur parti possible de leur solidarité momentanée. Les Castillans observent les Catalans, en évitant de trop affirmer, ni l'unité espagnole, ni le fédéralisme auquel penchent les engagements du pacte républicain de Saint-Sébastien. Les Catalans avisent les Castillans, et après avoir proclamé avec Macia l'Etat catalan, ils se sont contentés, trois jours plus tard, d'une dénomination qui ne brise rien : la « généralité » de Catalogne, et se sont remis aux Cortès constituantes du soin de fixer le statut définitif de leur région.

Tout cela est gros de sourdes menaces, et l'on se demande quand éclatera l'inévitable tempête. Déjà, à mesure que s'éloigne le 14 avril et que s'apaisent les cris de liesse, le pouvoir commence à se dissocier et l'on voit quels sont ceux qui en emporteront les profits.

Le gouvernement n'est déjà plus si « provisoire »; il tient à faire du définitif. Il imite dans ses procédés antijuridiques la Dictature tant honnie, modifiant par décret les lois et la Constitution elle-même. Dans l'équipe ministérielle dont le catholique libéral Alcalà Zamora n'est qu'en apparence le chef, c'est la tendance laïcisante qui nettement prévaut. On s'attendait bien à un effort en faveur de l'égalité religieuse; la liberté plénière de tous les cultes vient d'être proclamée, en effet, sans attendre les négociations annoncées avec le Saint-Siège pour la conclusion d'un nouveau concordat. Mais ce n'est déjà plus de cela qu'il s'agit. Le branle est donné. Il faut suivre. Ce n'est pas pour rien que la franc-maçonnerie a, dans ces dernières années, multiplié les loges à Madrid. Le gouvernement vient de renouveler le Conseil supérieur de l'Instruction publique; ce conseil avait toujours compris des représentants de toutes les tendances; il ne se compose plus, aujourd'hui, que de laïcisants déclarés, à l'exclusion des catholiques. On va plus loin. L'enseignement religieux était obligatoire à l'école, sauf exception pour les enfants des incroyants. Par simple décret encore, la situation est, dès à présent, renversée: cet enseignement ne sera plus donné qu'aux enfants dont les parents en auront fait la demande expresse. Et pour que la tendance nouvelle soit irrécusable, on lui donne un symbole: le ministre socialiste de l'Instruction pu-

blique a ordonné d'enlever le crucifix des écoles. Ces mesures, chacun l'avouera, dépassent de loin l'amour de la liberté; elles engagent clairement la lutte religieuse et ne visent ni plus ni moins qu'à déchristianiser le pays.

A côté de cela, il faut évidemment approuver des décisions qui tendent à corriger le déséquilibre politique ou social du pays. Il fallait à l'Espagne une réforme militaire; si l'économie de 200 millions annoncée par le ministre de la Guerre n'est pas une vaine promesse, ce sera tant mieux. Le transfert de ces crédits à l'Instruction publique serait sagesse. D'un autre côté, une réforme agraire de grand style est d'urgente nécessité: le gouvernement s'y achemine et prend des mesures d'ailleurs assez utopiques sur la culture forcée des terres. Les Espagnols soucieux de la paix intérieure et de la prospérité nationale n'ont cessé d'insister sur le besoin qu'éprouve l'Espagne d'une agriculture intensive et d'une classe rurale mieux rémunérée. Les assurer, ce serait rallier aisément à l'œuvre de la République, sinon à la République elle-même, l'immense majorité des catholiques et des patriotes.

Mais que la République veuille foncièrement être la chose de tous, qu'elle aspire à réaliser la concorde générale, il en faut douter. Nouvel indice fâcheux: elle refuse à ses adversaires la représentation proportionnelle et prend pour les Cortès constituantes des dispositions électorales qui réduisent la minorité à 118 membres sur 467. Ce n'est pas, comme on l'avait annoncé avec grandiloquence, tourner le dos aux errements des anciens partis.

On le voit: l'orage monte. Il monte au sein de la République. Il s'accumule à ses côtés: si l'incendie des couvents n'est pas, dans son inspiration, imputable au gouvernement, il l'est par le défaut de vigilance qui a laissé perpétrer ce forfait. A cette lumière terrible, on discerne mieux les forces occultes qui n'attendent que des occasions favorables pour mettre à feu et à sang les trésors des siècles et les foyers de spiritualité. Le bolchévisme guette aujourd'hui l'Espagne avec une prédilection jalouse. Il sait qu'un prolétariat illettré s'est agité pendant trois ans, de 1918 à 1920, dans l'illusion de les imiter. Ce peuple est prêt à s'égarer encore, et il ne trouverait plus sur son chemin, cette fois, la puissance d'un gouvernement monarchique, mais une garde civile commandée par les socialistes.

Voilà où en est pour le moment l'Espagne; elle a voulu la République, mais elle est loin de savoir tout ce que la République lui prépare.

G. HOVOIS.

A propos des fêtes du XL^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum »

Le 27 avril 1931, à la veille des fêtes consacrées à la commémoration de l'Encyclique *Rerum Novarum*, S. Em. le cardinal Van Roey, président de l'Union internationale d'Etudes sociales, faisait remettre au Souverain Pontife une Adresse respectueuse signée par tous les membres de l'Union. Le 18 mai 1931, les fêtes commémoratives à peine clôturées à Rome, S. Em. le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, envoyait au primat de Belgique une lettre de réponse où il marquait la « toute particulière satisfaction » avec laquelle le Saint-Père avait agréé « la noble Adresse » de l'Union internationale d'Etudes sociales de Malines. Il est bon que les sociologues et les hommes d'œuvre catholiques n'ignorent ni l'un ni l'autre de ces deux documents.

Adresse de l'Union internationale d'Etudes sociales
à S. S. Pie XI à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum ».

Malines, 27 avril 1931.

TRÈS-SAINTE PÈRE,

Voici quarante années — c'était le 15 mai 1891 que Votre prédécesseur, le pape Léon XIII, promulguait l'Encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers. A cette occasion, beaucoup de Vos fils du monde entier, fidèles observateurs de la loi du travail à tous les échelons de la vie sociale, vont se rendre à Rome, pour célébrer à Vos pieds, Très Saint-Père, la commémoration d'un acte si glorieux pour l'Eglise, si fécond en heureux résultats pour tous les peuples du monde. Permettez à ceux de Vos fils qui composent l'Union internationale d'Etudes sociales de Malines, assemblée sous la présidence de S. Em. le cardinal Van Roey, primat de Belgique, de devancer ce prochain anniversaire et de Vous dire leur reconnaissance pour les bienfaits sans nombre qu'ils doivent à cette charte du travail, promulguée par le Père commun des fidèles.

Voués à l'étude, et spécialement à celle des questions sociales, par devoir d'état, comment n'aurions-nous pas été frappés, Très Saint-Père, des services rendus par l'Encyclique *Rerum Novarum* à la science économique et sociale? En vain, certaines écoles proclament-elles que, vouée à la seule recherche des faits observables, cette science serait, par son objet même, amoral. Rien n'est plus contraire à une saine méthode. A qui veut seulement comprendre, expliquer, avec rigueur scientifique, les relations des employeurs et des employés, il est nécessaire de savoir quelle commune nature les unit et par suite quels devoirs et quels droits respectifs naissent de leur collaboration. Si l'on exclut la morale, le travail humain n'est plus qu'une marchandise: l'analyse des phénomènes ne correspond plus aux données précises de la réalité. Et a fortiori tout effort pratique en vue d'une amélioration des rapports sociaux est voué à l'insuccès.

Or l'Eglise est gardienne et interprète de la plus parfaite des morales: la morale chrétienne. Elle a donc éminemment qualité pour répondre, par l'organe de son Chef Suprême, aux questions, si complexes soient-elles, que soulève le régime actuel de la production. Léon XIII a pu dire, dès les premières pages de son Encyclique: « C'est avec assurance que nous abordons ce sujet (la condition des ouvriers), et dans toute la plénitude de notre droit; car la question qui s'agit est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace ».

Ainsi, Très Saint-Père, avons-nous trouvé dans l'Encyclique *Rerum Novarum* l'aliment de nos intelligences, le ferment très efficace de notre activité studieuse, sur le terrain des questions sociales.

Quant à la multitude de nos frères, les ouvriers adonnés au travail manuel, auxquels nous attachons, en dépit de la divergence de nos tâches respectives, l'immense intérêt qui découle de la charité du Christ, de quels progrès, améliorations, changements de toutes sortes ne sont-ils pas redevables à la charte chrétienne du travail élaborée par Votre illustre prédécesseur?

Qui songeait, en 1891, en dehors des catholiques fidèles à la tradition, disciples des Ozanam et des Ketteler, en dehors des ouvriers que de mauvais bergers s'efforçaient souvent de conduire vers les solutions révolutionnaires, à prendre, dans l'ordre et dans la paix, des mesures promptes et efficaces pour abrégier les heures du travail, faire régner plus d'hygiène dans les ateliers, ramener la femme au foyer, procurer aux travailleurs, non seulement le salaire au jour le jour, mais le salaire du lendemain, sous la forme, par exemple, des assurances de maladie, de chômage, d'invalidité, de vieillesse?

Si maintenant les travailleurs d'une grande partie du monde jouissent de beaucoup de ces avantages, si l'avenir doit leur en procurer de plus grands, à qui en sont-ils redevables, sinon principalement à l'Eglise et à son Chef?

Les Etats eux-mêmes ne mesureront jamais assez l'étendue d'un tel bienfait. Les lois ouvrières, si nombreuses qu'elles aient été depuis quarante ans, dans l'intérêt de la paix sociale, n'ont été souvent que la transcription, en langage juridique ou administratif, des principes posés par Léon XIII. N'avait-il pas prévu qu'à raison de la concurrence internationale, la protection légale des travailleurs ne serait efficace que quand elle serait devenue universelle? Le rapprochement des Etats en vue de l'adoption simultanée et harmonieuse de mêmes lois sur le travail est devenu un fait important, dont ne peuvent que se réjouir ceux qui aiment la justice et la paix. Or, voulant affirmer des principes communs susceptibles d'être appliqués à la législation internationale du travail, les animateurs de ce nouveau régime n'ont rien trouvé de mieux que les formules de Léon XIII.

L'Eglise, dépositaire des vérités éternelles, ne se lasse pas d'enseigner, et Vous-même, Très Saint-Père, avez récemment jeté de nouvelles clartés sur les problèmes qu'avait magistralement élaborés Votre prédécesseur Léon XIII. Nous est-il permis de rappeler, avec une gratitude infinie, deux actes récents de Votre Pontificat : la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille, et Votre Encyclique Casti Connubii sur le Mariage? Le premier de ces actes a précisé les devoirs et les droits de ces organisations professionnelles que Léon XIII appelait de ses vœux. Le second observe que « les époux sont parfois accablés sous le poids des soucis familiaux » et renouvelle les recommandations de Léon XIII, « afin que tout père de famille puisse gagner de quoi s'entretenir lui-même et entretenir aussi décentement sa femme et ses enfants ». A quarante ans de distance, quelle forte et lumineuse application de la doctrine de vie!

Permettez-nous donc, Très Saint-Père, de ne pas séparer de Léon XIII, dans l'expression filiale et enthousiaste de notre reconnaissance, la glorieuse lignée des Pontifes ses successeurs et Vous-même, très spécialement, qui avez si hautement mérité des études sociales, de la multitude ouvrière et des Etats.

En sollicitant de Votre Sainteté la bénédiction apostolique pour nos personnes et nos travaux, nous sommes, de Votre Sainteté, les fils très respectueux et très aimants.

Réponse du Saint-Siège.

Secretaria di Stato
di Sua Santità.

Dal Vaticano, le 18 mai 1931.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Le Saint Père a agréé avec une toute particulière satisfaction la noble Adresse que l'Union internationale d'Etudes sociales de Malines Lui a fait parvenir à l'occasion du XL^e anniversaire de l'Encyclique Rerum Novarum.

Ce document de gratitude filiale, qui aime à reconnaître lui aussi les précieux services rendus au monde des ouvriers et à la société tout entière par celle qui a été appelée à bon droit la Charte chrétienne du travail, renouvelle en même temps pour le Vicaire de Jésus-Christ le vif espoir que les principes de l'Evangile seront — après bien de tristes expériences — de moins en moins oubliés par ceux qui doivent s'occuper de la loi du travail et ont par là entre les mains, dans l'intérêt de la société, une aussi délicate matière que celles des droits et des pouvoirs naissant de la collaboration des employés et des employeurs.

Priant Dieu qu'il en soit réellement ainsi, le Souverain Pontife est heureux de renouveler ses meilleurs vœux de prospérité pour l'Union internationale et envoie de cœur, comme gage de sa paternelle bienveillance, pour Votre Eminence et pour les signataires de l'Adresse, une toute spéciale Bénédiction apostolique.

Veuille Votre Eminence agréer l'assurance de la profonde vénération avec laquelle, en baisant ses mains, j'ai l'honneur de me déclarer

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble et très obéissant serviteur,

(s.) E. Card. PACELLI.

A son Eminence Révérendissime le cardinal Van Roey,
archevêque de Malines.

L'Union internationale d'Etudes sociales s'est associée d'une manière plus importante à la célébration du XL^e anniversaire de l'Encyclique Rerum Novarum en faisant paraître aux éditions SPES, à Paris, un ouvrage intitulé : *La Hiérarchie catholique et le problème social depuis l'Encyclique « Rerum Novarum »* (1891-1931). Le sous-titre est : « Répertoire bibliographique des documents émanés des Souverains Pontifes et de l'Episcopat. » Le Répertoire dresse l'inventaire méthodique des documents pontificaux et des documents épiscopaux, qui ont été publiés depuis quarante ans au sujet des questions économique-sociales. Dans une première partie, on trouve par ordre chronologique, avec indication précise de la date d'apparition, le titre exact et l'analyse sommaire de deux cent trente-trois documents pontificaux provenant de Léon XIII, de Pie X, de Benoît XV et de Pie XI.

Dans la seconde partie, on trouve la nomenclature, disposée de la même manière et accompagnée des mêmes renseignements, de plus de 1,500 documents épiscopaux, se rapportant à près de 230 diocèses répartis sur 15 nations : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Tchécoslovaquie. Des tables de référence signalent, chaque fois que c'est possible, les collections officielles et les revues dans lesquelles le document a paru, éventuellement le nom de l'éditeur qui en a fait la publication. Pour le sociologue et l'homme d'œuvre, qui ont si souvent besoin de trier et de rassembler sur un point déterminé la bibliographie des actes pontificaux et épiscopaux qui s'y rapportent, le Répertoire sera un outil indispensable. Le Répertoire fait suite au *Code social* que l'Union a publié en 1927. Il indique les sources dont celui-ci s'est inspiré.

Mettant en évidence le travail ample et continu que l'immortelle Encyclique suscite depuis bientôt un demi-siècle dans toute la Hiérarchie catholique, le Répertoire bibliographique est la contribution la plus précieuse et la plus durable qu'on ait apportée aux fêtes du XL^e anniversaire. Cette contribution a été, entre toutes, distinguée par Sa Sainteté.

La lettre *Quadragesimo anno* du 24 mai 1931, traitant de « La restauration et du progrès de l'ordre social conformément à la loi de l'Evangile », insiste sur la fécondité doctrinale de l'Encyclique Rerum Novarum ainsi que sur l'immense effort de réflexion et de méditation dont elle n'a cessé d'être l'objet au sein de l'Eglise.

A ce propos, elle en appelle en quelque sorte au témoignage du Répertoire bibliographique dont elle fait une mention expresse et au sujet duquel elle rédige une référence précise qui sera pour l'ouvrage *La Hiérarchie catholique et le Problème social*, la meilleure et la plus sûre des recommandations. Aussi bien l'Union internationale d'Etudes sociales ne pouvait-elle ambitionner pour la tâche ingrate qu'elle vient de mener à bonne fin une plus haute récompense et un plus grand honneur.

TARIFS

DES ABONNEMENTS A L'ÉTRANGER

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit :

I. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg	17 belgas
II. — Pour le Congo belge	18 belgas
III. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger-Oubangi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes, Brésil, Égypte, Mexique, Equateur	23 belgas
IV. — Pour tous les autres pays	26 belgas.

Ce n'est qu'un bout de sol.....

Les livres de guerre connaissent, depuis Remarque, un regain de succès.

M. Carlo De Mey, à l'initiative et sous la direction duquel se publie la nouvelle collection « Le Rond Point », a été heureusement inspiré en en faisant débiter la première série, qui s'annonce brillante, par les souvenirs de campagne de M. Albéric de Fraipont, ancien officier patrouilleur aux chasseurs à pied.

Ce n'est qu'un bout de sol ne sera pas sans doute le plus littéraire des récits de guerre. Mais il en sera peut-être le plus vrai, et cela vaut mieux.

Ce n'est pas de l'histoire romancée, c'est du « document » qui respire la vérité sans restriction, la sincérité sans réserve, et qui, de ce fait, pénètre et émeut le lecteur bien plus que les épopées aux couleurs plus chaudes, que les considérations philosophico-sentimentales sur la grandeur et la servitude militaire, ou que les déclamations systématiquement pacifistes.

M. Albéric de Fraipont fut, pendant la guerre, non seulement un admirable soldat, mais aussi, ce qui est plus rare, un animateur, un entraîneur d'hommes, un « chef » dans toute la force du terme. Il nous livre aujourd'hui quelques feuillets de ses carnets de campagne, tenus au jour le jour, où revivent les heures, douloureuses plus qu'enivrantes, des années de front.

A lire ces pages, sobres et sans apprêt, tous ceux qui ont fait la guerre reverront surgir devant leurs yeux, avec une singulière netteté, des images que le temps leur avait déjà rendues lointaines et comme irréelles.

Quant aux autres, ils trouveront dans ce livre le tableau, le plus fidèle peut-être qu'on ait publié depuis l'armistice, de la vie du fantassin belge aux tranchées.

Tableau fidèle parce que dépouillé de tout artifice, de toute préoccupation étrangère au récit lui-même. Ce n'est pas une œuvre lyrique, ce n'est pas un hymne à la gloire du soldat ou une diatribe contre la guerre, ce n'est pas un livre à thèse. C'est un album de photographies... On y apprend à connaître le soldat non de la légende mais de la réalité. Quoi de plus émouvant, par exemple, sous la plume d'un officier patrouilleur que cette sèche constatation : « Il n'y a jamais eu d'enthousiasme à l'armée belge mais il y avait un travail de guerre, proprement et consciencieusement exécuté, sans gloire et sans tapage. »

Et cependant une idée domine le récit tout entier, et lui confère une âpre beauté et une singulière valeur morale : *l'horreur du sang versé*, même pour la plus belle des causes. Ce fut l'obsession lancinante de l'héroïque patrouilleur, elle demeure encore l'inquiétude, source d'un perpétuel malaise, chez le démobilisé. « On criera les mérites de ceux qui ont souffert, on décrira les horreurs des bombardements, des mutilations, des hécatombes. On tremblera pour leur vie, on chantera leur héroïsme. Se rendra-t-on jamais compte de la peine trainée par ceux qui ont tué? »

M. Albéric de Fraipont a trouvé des accents simples mais déchirants pour exprimer cette grande leçon du carnage.

Et, parce qu'il fait éclater ainsi, avec plus d'autorité que qui-conque, l'insondable monstrosité de la guerre, son livre doit trouver une place de choix, non seulement chez tous les Belges qui gardent pieusement le souvenir de leurs héros, mais chez tous les amis de la Paix, chez tous ceux qui œuvrent sans relâche afin que, par une meilleure organisation du monde contemporain, l'horreur des tueries de patrouilles soit épargnée aux fils des combattants de 1914.

PAUL STRUYE.

(1) Collection Le Rond Point, Maison Larcier, O. Renson, successeur, 26, rue des Minimes, Bruxelles. Avec des bois originaux d'Yvonne Meyers, 18 francs.

Léon Bloy et le travail

On a souvent reproché à Bloy son « oisiveté volontaire (1) ». On y a même mis de l'acharnement. Il faudrait s'entendre.

Bloy ne fut pas un oisif. Un oisif ne fait rien. Lui, il a écrit près de quarante livres, et une grande quantité d'articles, sans parler d'une vaste correspondance et de beaucoup de papiers encore inédits.

Mais la question — dira-t-on — est de savoir si écrire est travailler?

— Je pense que oui, quant à moi. Et c'est même travailler fort rudement, quand il s'agit d'un tel ouvrier et d'une telle œuvre.

— Sans doute. Mais si, en soi, c'est un rude travail que d'écrire, ce n'en est pas moins, par destination, une activité de luxe?

— Oui, mais alors, on a le droit de se demander dans quelle mesure le luxe — le luxe Bloy surtout! — est indispensable à l'homme. L'homme ne vit pas que de pain.

Personne n'a songé à reprocher à des écrivains comme Hugo, Zola, Barrès, France, Bourget, Bordeaux, Valéry, Dorgelès, ni même à un Dekobra ou à un Clément Vautel, de vivre de leur plume. Le grief, si l'on y regarde de près, se ramène à une question de succès. Peu nous importe que vous teniez boutique de bijoux, de dentelles, de vins fins, de mobiliers rares, de peinture d'avant-garde ou de littérature difficile, bref, d'objets de luxe, au physique ou au moral, *pourvu que vous réussissiez commercialement parlant*. Le commandement, c'est de « faire honneur à ses affaires ». Ce que la société réclame d'un homme, c'est qu'il « vive ». Elle se soucie beaucoup moins de la manière dont il y parvient.

Puisqu'il était établi, avéré, que vous, Bloy vous ne pouviez pas vivre de votre littérature, vous aviez à faire autre chose de suffisamment lucratif pour en tirer votre subsistance et celle des vôtres. Rien ne vous empêchait d'écrire, — après.

— Telle est l'imputation. Et, certes, si elle est justifiée, il aurait mieux valu — pour Bloy d'abord — de s'y conformer et de réussir.

Mais est-elle justifiée?

* * *

Si l'on examine la vie de Bloy à ce point de vue (notamment en recourant au récent ouvrage de M. Hubert Colleye : *L'âme de Léon Bloy* — La Genèse du Désespéré, Véronique, La Salette) (2), on s'aperçoit qu'il a occupé, au cours de plusieurs dizaines d'années, de nombreux emplois, tous très modestes, et partant d'autant plus pénibles pour un homme de sa trempe et de son envergure. Il n'a même pas reculé — et ceci me paraît assez admirable — devant la perspective de se faire *garçon de bureau* ou *homme de peine*.

Quel homme de cœur lira sans une émotion et une commiseration fraternelles la lettre de candidature de cet « écrivain fier »

(1) L'expression est de René Johannet, dans une récente appréciation de Bloy, que voici : « On peut faire — dit-il — au genre de vie adopté par Léon Bloy, à son oisiveté volontaire, mère de cette pauvreté dont il ne cesse de gémir, les objections les plus graves ».

Achevons la citation : « Il n'en reste pas moins que son œuvre méditative et forcée s'y épanouit et que, l'une portant l'autre, la vie et l'écriture de Léon Bloy occupent, dans notre estime et dans notre admiration, une place de plus en plus grande. Son style résistant, éclatant, dur, sonore, entame avec le temps une lutte probablement victorieuse. Et le style, quoiqu'on pense, c'est quelque chose d'énorme, quand il est sincère et qu'il communique, en quelque sorte, avec les sources mêmes du génie. » (*Les Lettres*, d'avril 1931, Paris, Gigord : « La vie littéraire »).

Johannet ne formule pas ses « objections les plus graves ». C'est dommage. La précision vaut toujours mieux que le vague. Leur gravité n'est pas telle, cependant, que « la vie et l'écriture de Bloy n'occupent dans son estime et dans son admiration une place de plus en plus grande ». Tout va donc bien. Néanmoins, nous tâcherons quand même de répondre aux objections ramassées dans ce reproche d'« oisiveté volontaire ».

(2) Desclée, De Brouwer et Cie, Paris, 1930.

à l'amointrissement de la livrée, sous le chat à neuf queues de l'implacable nécessité? « ... Quant aux objections tirées de l'infériorité spéciale de ce genre d'emploi, — concluait-il, — en s'adressant à l'employeur éventuel — je vous assure qu'elles n'existent nullement pour moi. Je ne crois pas, Dieu merci, être la dupe de ce faux orgueil qui consiste à rejeter un honorable moyen d'existence sous le prétexte qu'il est un peu au-dessous de ce qu'on est en droit d'espérer. Non, Monsieur, je suis fort éloigné de cette manière de sentir. Je suis pauvre et j'ai besoin de pain. Voilà tout. Par conséquent, je suis disposé à en gagner par tous les moyens que la moralité ne réprouve pas. En acceptant une place de *garçon de bureau*, je crois ne rien faire de déshonorant ni même d'amointrissant pour un homme de cœur et je ferai de bonne grâce tout ce qu'on jugera convenable d'exiger de moi. La soumission et la plus entière déférence seront pour moi de véritables points d'honneur dont je ne serais ni départir sans me condamner moi-même. Plus tard, quand votre société aura pris de l'accroissement, il deviendra peut-être possible de m'utiliser d'une autre manière. En attendant, ne craignez de moi ni révolte, ni découragement; tout me semble préférable à une prolongation de mon état actuel (1). »

Après son renvoi du *Gil Blas*, pour son refus de se battre en duel, (en catholique, il condamnait le duel, comme l'Eglise) on le voit solliciter de la manière la plus pressante un emploi d'homme de peine auprès d'un entrepreneur de maçonnerie de sa connaissance : « ... Voulez-vous chercher pour moi, — lui demande-t-il — dans n'importe quel bureau ou chantier, un emploi quelconque? Le moment est venu d'oublier que je suis un artiste, un écrivain, et de me souvenir que j'ai le devoir de nourrir les miens. Les privations qu'on endure, depuis deux mois, ne peuvent plus être supportées. »

« J'accepterais donc n'importe quoi, fût-ce une besogne d'homme de peine, plutôt que de voir périr ceux qui m'ont été confiés... (2). »

Il avait alors quarante-huit ans.

A un autre moment, cherchant à tirer parti de son grand talent d'enlumineur, il propose au comte Robert de Montesquiou-Fézensac, poète, comme on sait, et descendant d'une très illustre famille française, de « transcrire lui-même son livre — *les Chauves-Souris* — sur un vélin fastueux, en écriture divine de moine carolingien, et d'orner chaque page d'exfoliations extraordinaires. » « Car je vau, au moins, — ajoutait-il — dans cet art profondément oublié, ce que je vau en littérature. Et cela n'est point une vanterie non plus qu'une illusion. C'est le sentiment de quelques artistes horriblement délicats et passionnément difficiles que j'ai beaucoup étonnés (3). »

Il donne tout son prix à sa proposition — du point de vue qui nous occupe — en offrant l'assurance suivante à son correspondant : « Me voilà prêt à vous donner un an de ma vie épouvantable, à faire pour vous *seul* un chef-d'œuvre, si vous voulez me sauver, car je périrai absolument. » Plus haut, il ne réclame, tout compte fait, qu'« une somme modique », pour un tel ouvrage. Il faut lire la longue lettre, merveilleuse et bouleversante, de Léon Bloy à Montesquiou pour saisir la vraie portée de ces tractations *entre artistes*, dont l'un n'a rien et l'autre a tout. Commencées le 9 juillet (1892), elles prirent fin le 22 août par un refus poli, mais glacial, de celui qui s'est intitulé stupidement lui-même « le chef des odeurs suaves » : l'odeur de sainteté ne s'exhalait pas de son rayon. Il n'est pas mauvais de savoir que ce poétique et noble calicot, était immensément riche, et d'une prodigalité qui n'avait d'égal que la vanité monstrueuse au service de laquelle elle se déployait, non sans une puérilité et un ridicule intenses. Intenses et homicides, en ce sens qu'ils valaient le pain de beaucoup de malheureux, de Léon Bloy, par exemple. « Les riches — a écrit celui-ci — comprendront, trop tard, que l'argent dont ils étaient les usufructiers plein d'orgueil, ne leur appartenait absolument pas (4). »

(1) COLLEVE, *op. cit.*, p. 169.

Ceci se passait vers 1878. Léon Bloy n'obtint pas cet emploi, pas plus que celui dont il s'agit dans le paragraphe suivant. Il n'est pas donné à tout le monde de devenir homme de peine ou garçon de bureau.

(2) *Le Mendiant ingrat*, 26 juin 1894.

(3) *Idem.* du 9 juillet au 22 août 1892.

(4) *Le Désespéré*, chap. LXIX.

Il est intéressant de relever, dans la bibliographie de Montesquiou, que, l'année suivante (1893), *les Chauves-Souris* furent tirées en édition de luxe à trois cents exemplaires sur format in-4°, ornée de trois croquis de Chauves-

Ailleurs, Bloy saisit avec le plus grand empressement l'offre — hélas, fallacieuse — qui lui est faite d'aller donner de lucratives conférences en Amérique du Sud, comme il avait accepté d'aller vivre en Russie de son travail d'enlumineur (cf. dans mon introduction au présent ouvrage, la lettre que Léon Bloy m'adressait le 10 mars 1914), comme il est allé effectivement vivre, à deux reprises différentes, une fois pendant huit mois, une autre fois pendant dix-sept mois au Danemark, où il donna des leçons de français pour vivre.

Plusieurs fois, les Bloy ont essayé aussi de subsister des ressources procurées par des pensionnaires. Il serait facile de multiplier les exemples de cette espèce.

Bref, la vérité, c'est que Léon Bloy n'a jamais cessé de chercher à gagner régulièrement sa vie, à quelque prix que ce fût — pourvu que ce ne fût pas l'abandon d'une chose qu'il considérait comme supérieure ou comme vitale pour l'accomplissement de la volonté divine.

Oh! je sais bien : c'est ici que s'ouvre la fissure par où tant de choses peuvent passer! La volonté divine, il faut d'abord la connaître, et pour la connaître, il y a beaucoup de circonstances à interpréter. C'est ici que le subjectivisme nous guette, et tous les démons acharnés à nous dévoyer. Comment contester que non seulement son génie, mais encore la nature de son génie, ait constitué pour Bloy un *impedimentum* écrasant? Mais c'est un fait indéniable qu'il a affreusement souffert de ne pas pouvoir subsister de son travail comme tout le monde, *quoi qu'il fût*. « Infériorité spéciale », travail manuel le plus humble, exil particulièrement amer, pour ce Français et ce catholique renforcé, par delà l'océan, en pays slave ou germanique, orthodoxe — ou — protestant, il n'a reculé devant aucune de ces perspectives extrêmement répugnantes pour lui.

Je ne vois pas trace là-dedans d'oisiveté volontaire.

* * *

Mais une seconde vérité, c'est que Bloy n'était pas ou n'était que très peu utilisable. En laissant même de côté la question de son tempérament, il suffit, pour s'en convaincre, de penser aux études qu'il avait faites. Je l'ai dit, il les avait abandonnées après sa quatrième. Scolairement parlant, il n'avait pour ainsi dire aucune préparation. Il n'était passé par aucune des filières qu'acheminent régulièrement et légalement vers des diplômes productifs. Rien n'était moins « de rapport » que ses connaissances et ses capacités. Partout, il lui manquait le mot de passe. Il n'offrait que du génie et « une famine enragée de réalités absolues ». « On fait ce qu'on peut. Les hommes de génie offrent à Dieu leur génie, les imbéciles offrent leur imbécillité. Tout est pour le mieux (1). » Forcément, cela se passe de même entre les hommes.

* * *

Dès lors, voici comment, selon moi, la question se présente, dans son ensemble et dans son fond.

On ne reproche pas leur oisiveté aux riches qui ne vivent que de leurs rentes, sans activité productive dans les cadres d'une profession définie. Leur argent « travaille » pour eux et c'est assez. Cela prouve qu'en fait, ce n'est pas l'oisiveté qu'on incrimine, mais l'indigence. Bloy a eu le tort de naître sans une fortune suffisante pour se permettre « de vivre pour travailler » et non pas de « travailler pour vivre » (2).

Son « oisiveté » à lui ne consistait exactement qu'en cela qu'il ne produisait rien qui rapportât assez pour qu'il pût en vivre.

On ne reproche pas leur qualité exclusive d'écrivains aux mastodontes de la littérature considérée du côté des tirages. Personne ne refuse de considérer leur situation comme « honorable ». Qui

Souris, par MM. Forain, Antonia de la Gandara et Whistler, Paris, Richard 1893. (*Poètes d'aujourd'hui*, « Mercure de France », 1906).

En 1899, Montesquiou publiait *Autels privilégiés* (on sait toute la finesse liturgique de ce titre) « où, par un goût très rare, l'auteur se plait à évoquer des physionomies d'artistes oubliés ou méconnus » (*op. cit.*).

Méconnus, surtout, on ose le croire, comme disait Bloy.

Tels furent, trop souvent, les rapports de Léon Bloy avec les artistes ses frères.

(1) *Le Mendiant ingrat*, 9 septembre 1895.

(2) Le formule est du peintre belge Henry de Groux (cf. *Le Mendiant ingrat*, 29 octobre 1895).

n'est même fier, d'un point de vue mondain, d'être compté parmi les amis et connaissances des écrivains *purs*? Et Charlot chasse à courre chez le duc de Connaught...

Bloy a eu le tort d'être un écrivain « invendable ».

Mais en justice, et en bon sens, peut-on lui faire grief de ces deux « défauts » là?

On ne peut lui reprocher davantage de n'avoir pas *cherché* à gagner sa vie, nous l'avons vu. Au contraire, toute son existence n'a été qu'une quête déchirante vers un vrai gagne-pain.

On ne peut, enfin, lui reprocher de n'avoir pas *effectivement* travaillé, *œuvré*, *peiné* de toute manière. Au contraire, *il a formidablement travaillé*, du cerveau et de la main. Je dis bien de la main : que celui qui en doute essaye de copier un seul de ses livres d'une écriture même lointainement approchante de la sienne, et il verra.

Le sort de Bloy, à l'égard du travail, fut celui d'un inadapté qui se dépense toute une vie en immenses efforts impuissants.

* * *

Mais cet inadapté social était un colosse de l'esprit.

Alors, voici : ou bien il faudra se résoudre à mépriser sans vergogne le travail intellectuel (à moins qu'hypocritement on se borne à le priser uniquement quand il rapporte, c'est-à-dire en raison d'un effet fort souhaitable et fort nécessaire, assurément, pour ceux qui s'y livrent et pour l'honneur de la société, mais qui, *en soi*, demeure accidentel et extrinsèque); ou bien il faudra convenir qu'en tant que travailleur intellectuel, et donc de *travailleur* tout court, Bloy mérite la plus parfaite estime et même le plus grand respect.

Sinon, ce que l'on estimera et ce que l'on respectera, ce ne sera plus l'activité intellectuelle comme telle, — avec son utilité supérieure et sa noblesse essentielle, — mais cette faculté qu'elle offre, à ceux qui ont su et pu la faire estampiller officiellement, d'occuper une *situation* honorable et honorée dans la société. Mais alors, on sortira du domaine de l'intellectualité et de la spiritualité pures et dignes, pour s'installer habilement dans celui de la sociologie pratique et lucrative!

Il est inutile d'ajouter que c'est tout à fait ainsi, dans une foule de cas, que les choses se passent. Miser sur un tableau est fréquemment le moyen pour réussir sur un autre. Le nombre des *intellectuels* véritables est beaucoup plus petit (et celui des intellectuels alimentaires et « carriéristes », comme disent les Russes, est beaucoup plus grand) qu'il n'apparaît, en façade, dans toutes les sphères et à tous les étages des professions libérales et scientifiques. Je n'ai pas manqué, naturellement, de penser à ce phénomène social, quand j'ai écrit que Léon Bloy sentait d'une manière aiguë la cocasserie transcendante d'une foule de nos agitations, la vanité bouffonne d'un grand nombre de nos évolutions individuelles et collectives.

* * *

Cet aspect de la question présente, supplémentairement, une suite passablement odieuse.

« L'argent, s'écrit marquoisement Paul Claudel dans son *Verlaine des Feuilles de saints*, on n'en a pas de trop pour messieurs les professeurs, qui plus tard feront des cours sur lui et qui seront tous décorés de la Légion d'honneur.

» Nous ne connaissons pas cet homme et nous ne savons qui il est. »

A quand la première thèse de doctorat ou d'agrégation sur Léon Bloy, sa vie et son œuvre, sur la place qu'il occupe dans l'histoire des lettres françaises au XIX^e siècle et dans le renouveau catholique des mêmes lettres, sur ses sources, sa langue, son influence en France et à l'étranger, sur son milieu, ses amitiés, sa lignée, etc... C'est un hommage que vous avez déjà connu, vous, cher vieux Jammes! C'est un peu comme d'être statufié de son vivant, cela! Le tour de Bloy viendra, moins vite, voilà tout. Il aura fait des livres qui ne l'auront pas fait vivre, comme il disait mélancoliquement : mais ils contribueront, de cette manière, à *faire vivre les autres* après lui.

Il conviendrait tout de même de ne pas refuser à l'écrivain mort, auréolé d'héroïsme et de génie, l'honneur que l'on accorde, d'avance aux professeurs qui l'étudieront, et dont le travail, si utile et si remarquable qu'il puisse être, ne puisera *qu'en lui seul*, Bloy, sa raison d'être...

* * *

Au fond, la question qui se pose, devant « la misère imméritée » de ce grand ouvrier de lettres, c'est celle de l'organisation sociale. La société, enseignait en substance le pauvre Aristote, est ordonnée à la contemplation. Oui, mais malheur aux contemplatifs! On sait quel sort charmant Platon déjà réservait aux Poètes, dans sa République *idéale*. Ce que Dieu (ou la nature des choses, mais cela revient au même) ordonne, l'homme s'empresse de l'enfreindre ou de le désorganiser. Sans doute, il y a le grand fait imprescriptible du *primum vivere*, et l'inéluctable anathème : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ». Mais, pour la multitude qui impose au train du monde son énorme tyrannie aveugle et bestiale, le ventre et lui seul est roi. Qu'en pense « l'élite »? Et, surtout, que fait-elle pour détrôner cette ignoble royauté-là? Mais il faudrait d'abord qu'elle n'y participât jamais elle-même...

Que l'on convienne, au moins, de la parfaite inutilité ou futilité d'une foule de professions et de professionnels. Des industries entières qui, dans chaque pays, nourrissent bourgeoisement des milliers de familles et d'individus, sont vaines ou insignifiantes, pour ce qui est d'aider l'homme à poursuivre sa fin même terrestre, et, surtout à réaliser sa destinée éternelle, quand elles ne sont pas carrément pernicieuses et condamnables. Elles n'en hissent pas moins leurs bénéficiaires sur le pavois social (pourvu que le bénéfice soit assez gros).

Jadis, le remède, pour les artistes désargentés, était pratiquement, le mécénat. Nous ne laissons pas de respecter gratuitement beaucoup de classiques qui ont vécu de lui. On désigne le médiocre Lesage comme le premier homme de lettres qui ait vraiment mangé de sa plume. Mais, avant lui, nous considérons avec honneur La Bruyère chez les Condé, parmi leur « domestique », Corneille et Racine qui vivaient, pour partie au moins, sur la cassette de Richelieu ou de Louis XIV, Malherbe accroché à Henri IV, à Marie de Médicis, à Louis XIII...

Bloy aussi a eu ses mécènes (lui, le fastueux mécène spirituel!). La plupart ne faisaient qu'acquitter la dette morale qu'ils avaient contractée envers lui, et qui était souvent insolvable. Toutefois, aucun n'a pu ou entendu le faire vivre. C'est pourquoi il a dû se faire *mendiant*. Et c'est cela qui, à bien des yeux, le déshonore.

Examinons donc cela.

(La fin au prochain numéro.)

LÉOPOLD LÉVAUX,

Les idées et les faits

Chronique des idées

QUI OPPRIME LES UKRAINIENS?

La Pologne ressuscitée par la victoire des Alliés est en butte à de violentes et continues attaques de la part du Reich et de la part des Soviets. Moscou et Berlin se donnent la main partout où il s'agit de mettre en péril la sécurité et la stabilité de la République polonaise. Quel déchainement dans la presse mondiale!

Avec quelle fureur et quelle entente, sous la direction de l'invisible chef d'orchestre, on s'est emparé de la répression énergique exercée par les autorités polonaises contre le terrorisme ukrainien dans la Petite Pologne orientale, ancienne Galicie, au cours des derniers mois de 1930! Tous les journaux, à peu près — j'excepte le *Times* — furent remplis du récit des atrocités polonaises : le pogrom sanglant n'avait épargné ni les femmes, ni les enfants, ni les prêtres. Fait inouï : jusque dans la pétition adressée à la S. D. N. par les partisans de l'autonomie de l'Ukraine, ils arguèrent de la mort de l'abbé Eugène Mandzj, curé du rite gréco-catholique de Bohat-

kowice, district de Podhajce, décédé à l'âge de cinquante ans, victime de cruels sévices. L'enterrement de cette victime a eu lieu le 6 courant. Le veuf laisse trois enfants en bas âge qui restent actuellement sans protection et moyens de subsistance ». Or le journal même, le *Dito* de Léopol duquel avait été extrait le nécrologe passé comme pièce officielle dans la susdite pétition, a été obligé de donner un démenti à son information et de reconnaître que le ci-devant défunt était en vie et se portait à merveille.

On comprend aisément comment l'opinion publique en Europe est faussée quand on se rend compte de l'immense réseau de la propagande de l'O. N. U. (Organisation nationaliste ukrainienne) qui a ses ramifications en Suisse, en Berlin, en Lithuanie, en Belgique et dont la section centrale documente toutes les sections particulières en Europe et la presse américaine.

Il était temps que la vérité perçât cette armature de racontars tendancieux et mensongers. Elle vient tard, c'est l'ordinaire, la justice ne suit que d'un pied boiteux la calomnie. Elle finit cependant par la rejoindre. Il a paru, à Varsovie, en anglais, une brochure *Qui opprime les Ukrainiens?*, du Dr Jean Berger, récemment traduite en français par L. M. B., éditée par l'Institut polonais de collaboration avec l'étranger, qui est un remarquable mise au point des commentaires relatifs aux événements de 1930.

Ce n'est pas une étude en l'air, un plaidoyer de complaisance; c'est une étude solidement étayée de preuves testimoniales et de documents publics, où rien n'est avancé à la légère, et d'où se dégagent deux faits plus éclatants que le jour.

Le premier, attesté par les responsables eux-mêmes, au cours de la période, de juillet à novembre 1930, de nombreux attentats contre la propriété privée, contre l'Etat, des actes de terrorisme et de sabotage ont été perpétrés par les membres des Organisations ukrainiennes, et, notamment, par les émissaires de l'U. W. O. (Organisation militaire ukrainienne). Dans le bilan dressé par la justice, on relève 186 actes terroristes qui se décomposent ainsi : un attentat sur fourgon postal, 8 sur installations des voies ferrées, 14 sur lignes télégraphiques et téléphoniques, 155 incendies de bâtiments et de meules de blé, 8 commencements d'incendies arrêtés à temps.

Qu'on juge de la terreur répandue par cette abominable campagne au sein d'une population paisible! Et de fait, si elle ne s'est pas insurgée contre les incendiaires, c'est qu'elle était littéralement terrorisée. Les agents de l'U. W. O., généralement recrutés parmi les intellectuels, s'imposaient aux paysans, les persuadant qu'ils étaient plus forts que les agents de l'Etat polonais, ils menaçaient au besoin d'une sanglante vengeance ceux-là qui accusaient la moindre velléité de s'opposer à l'activité criminelle, ils allèrent jusqu'à verser le sang. Ainsi, pour ce seul motif d'opposition à la campagne terroriste, furent assassinés des hommes marquants : tels le poète ukrainien Sidor Twerdochlib, six professeurs ruthènes et beaucoup d'autres personnalités des deux nationalités.

Le principal organe de l'U. W. O. *Surma* s'est cyniquement enorgueilli de ces assassinats. Je cite d'après la brochure : « Après le meurtre du traître au service de la Pologne, Sidor Twerdochlib, qui périt par la main des membres de l'U. W. O., ainsi qu'après avoir puni de mort d'autres traîtres et provocateurs de moindre importance, nous avons joui en Galicie d'une paix d'assez longue durée ». Et le même organe pousse l'impudence jusqu'à glorifier la mort par l'empoisonnement du rédacteur en chef du journal *Selanin*, Michel Weliczkowski, empoisonneur public « de l'organisme national ukrainien »! Peine du talion. Et l'article se termine par cet appel au crime : « Nous reconnaissons cet acte, et nous soulignons (sic) qu'à l'avenir, comme par le passé, nous resterons fidèles au mot d'ordre : Aux chiens, mort de chien ! » *Cynique* apostrophe, même au sens étymologique de mot, mais d'autant moins spirituelle qu'elle prétend qualifier les traîtres par le nom du plus fidèle animal.

Ainsi s'explique l'attitude passive des masses paysannes qui pensaient acheter leur sécurité en cachant les armes, les explosifs, en dérobaient les coupables à la justice.

* * *

Nous passons du premier fait, la campagne terroriste, à l'examen du second, la répression polonaise.

Il est établi que pendant les deux premiers mois au moins de ces violences, les autorités polonaises se tinrent sur la défensive, se bornant à user de moyens préventifs pour empêcher le sabotage et les meurtres et que le gouvernement polonais ne se décida qu'au mois de septembre pour la réaction décisive à laquelle il fut acculé par une impérieuse nécessité. C'est que, ne se sentant pas protégée par la force publique, la population polonaise exaspérée désespérée se souleva pour se faire justice à elle-même en opposant la violence à la violence et que des paysans ukrainiens eux-mêmes lynchèrent les saboteurs.

Est-ce que l'Etat allait se croiser les bras et laisser se dérouler impunément le drame de l'anarchie? Allait-il abandonner à la terreur de l'U. W. O. une population pacifique tremblante sous la menace des révolutionnaires? Oui ou non, est-ce à l'Etat qu'il appartient de garantir la tranquillité publique? La réponse négative est inadmissible. La défense de l'ordre fut entreprise sous forme d'une action dite de « pacification » de grande envergure au moyen de détachements de la police et de l'armée. L'état de siège ne fut pas proclamé en Petite Pologne orientale, des cours martiales ne furent pas instituées, encore bien que l'extension de la campagne de sabotage eût justifié de pareilles mesures. Mais la police parfois soutenue par la troupe, se livra à des perquisitions sévères, exigea par tous moyens la livraison des armes et des explosifs, opéra 1,739 arrestations, sur ce nombre relâcha 506 personnes et en déféra 1,143 à la justice qui fit arrêter préventivement les inculpés sur lesquels pesaient les charges les plus lourdes et laissa les autres en liberté. Les statistiques produites nous révèlent les éléments parmi lesquels se recrutaient les fauteurs du terrorisme, notamment 360 élèves, 220 étudiants, 45 ouvriers, 510 agriculteurs, 120 artisans, 90 fonctionnaires privés, 20 instructeurs et autres, tous pris en flagrant délit de sabotage ou suspectés. Le butin des perquisitions fut considérable, on confisqua 1,287 carabines, 292 fusils, 566 revolvers, 398 baïonnettes, 31 grenades à main, près de 100 kilogrammes d'explosifs, poudre et dynamite, 137 mètres de mèche.

Devant cette action énergique et radicale, les révolutionnaires ont été obligés de battre en retraite et de masquer leur défaite en chantant victoire. Il va de soi que la propagande ukrainienne, si habilement organisée et renforcée par la propagande germano-soviétique s'est vengée en répandant par le monde les récits les plus mensongers, en accreditant la fable d'un pogrom barbare de la population ukrainienne de Pologne massacrée en masse! Le papier boit toutes les infamies et le public les avale avec la même facilité. Rien n'est plus faux. Qu'il se soit produit quelques excès, quelques mauvais traitements, ça et là, de la part des soldats à l'égard d'une jeunesse insolente et provocatrice, c'est très vraisemblable. Mais il est un fait avéré, attesté par toutes les enquêtes, c'est que l'action de pacification ne s'est exercée nulle part à l'égard de la population, laquelle même, en maints endroits, s'est spontanément retournée contre les meneurs en recouvrant la liberté, mais a sévi uniquement contre les individus, membres des organisations terroristes, coupables de sabotage, contre les seuls responsables.

* * *

Pour comprendre la genèse et la portée de ces événements, il faut faire un peu d'histoire.

Dans la Petite Pologne orientale — qui avant la guerre relevait de l'Autriche sous le nom de Galicie — et en Volhynie, en général dans les départements (voïévodies) du sud-est de la République polonaise voisinant avec la Russie soviétique, vivent côte à côte, depuis des temps immémoriaux, deux races, deux populations, les *Polonais* et les *Ruthènes* ou *Ukrainiens*. Telles sont toutes deux autochtones, toutes deux appartenaient à l'ancienne Pologne, leur territoire en fut distrait par les partages et après un siècle d'interruption réintégré dans la Pologne d'aujourd'hui. Dès le retour de la Volhynie russe à la mère-patrie, les relations entre Polonais et Ruthènes, libérés du tsarisme, furent excellentes en dépit de l'agitation des agents subversifs inspirés par les Soviets. Un seul chiffre démontre l'emprise de l'idée polonaise sur les esprits dans cette province : en 1922, les listes polonaises recueillirent, aux élections à la Diète 19,7 % des électeurs ukrainiens; en 1930, 81,6 %. Preuve manifeste que les groupements politiques des minorités nationales ne jouissent pas de la sympathie de la masse de la population.

En Petite Pologne orientale, depuis le XIV^e siècle jusqu'à la moitié du XIX^e, régna toujours l'harmonie entre Polonais et Ruthènes. Ceux-ci se considéraient comme Ruthènes par la race, Polonais par la nation, tout comme les Flamands se regardent comme Belges, les Bretons comme Français, les Gallois comme Anglais. Les chiffres de la population s'équilibrent : 2 millions 473.000 Polonais, 2.629.000 Ruthènes. On compte en outre 349.000 Juifs et 33.000 Allemands et divers. A vrai dire, ces chiffres doivent être majorés d'un dixième et l'on peut admettre que le nombre des Ukrainiens habitant la Petite Pologne s'élève aujourd'hui à près de 3 millions. Territoire mixte, où fusionnent si bien les deux éléments qu'il est malaisé de les y séparer. La prépondérance économique et culturelle appartient à la Pologne, mais il est indubitable que depuis qu'elle a recouvré cette province, elle s'est efforcée d'y développer le commerce, l'agriculture, l'instruction publique, de créer une atmosphère de collaboration. Et, qu'elle y ait réussi, la preuve est fournie par ce fait qu'une grande partie de la population ukrainienne s'est prononcée aux dernières élections pour la liste gouvernementale. Il y a, actuellement, dans le Parlement polonais, dix députés et sénateurs ruthènes faisant partie de la majorité du gouvernement.

Néanmoins, en dépit du ralliement sincère de la population ruthène à l'Etat polonais, en dépit du Traité de paix avec les Soviets de 1921 et de la décision de la Conférence des ambassadeurs de 1922, qui ont définitivement restitué ces territoires à la Pologne, il y a une question ukrainienne, il y a un parti composé surtout d'intellectuels dans la petite Pologne orientale, ce parti qui en 1918 a soulevé le peuple ruthène — malgré lui — contre la Pologne, un parti qui aspire à la création d'un Etat ukrainien. L'explication de ce phénomène doit être demandée au passé. C'était la politique de l'ancien gouvernement austro-hongrois, inspirée par la maxime : *divide et impera* (*divise pour rester le maître*), elle attisait les conflits entre les diverses nationalités de la Galicie, les affaiblissait l'une par l'autre pour les soumettre plus aisément à sa domination. Cette politique anti polonaise qui atteignit son point culminant en 1918-1919, a naturellement trouvé des encouragements parmi tous ceux qui ne supportent pas le réveil de la Pologne, parmi les révisionnistes du Reich comme parmi les nationalistes autrichiens. C'est le vieux rêve des Habsbourgs qui n'a cessé de harter l'Autriche, et voilà pourquoi, en 1918, elle mit à la disposition des Ukrainiens de Galicie un état-major d'officiers de différents grades, de l'argent, des armes et munitions, même des voies ferrées. Il est clair que l'agression portait des politiciens austro-ukrainiens et que le peuple, exténué par la longue guerre mondiale n'avait nulle envie de se battre contre la Pologne pour créer un nouvel Etat ukrainien.

Il est intéressant de noter qu'il existe aussi des Ruthènes au pays des Soviets, l'Ukraine soviétique, mais où toutes les vellétés d'un mouvement ukrainien indépendant sont étouffées par une terreur sanglante. C'est même pour détourner l'attention de cette situation intérieure que la propagande communiste collabore avec toute action subversive sur le territoire polonais.

Telle est la genèse des événements qui nous apparaissent enfin sous leur vrai jour après avoir été systématiquement défigurés par la presse stépidée ou abusée des deux mondes.

Chère et grande Pologne, qui, deux ans après, la guerre as soutenu une lutte sanglante pour sauver ton indépendance, qui as refoulé l'invasion bolcheviste prête à déferler sur toute la civilisation occidentale, tu as droit à notre admiration, à notre reconnaissance; à notre sympathie, à notre collaboration. Aux attaques sournoises ou violentes, dirigées contre toi, aux infâmes campagnes de presse qui te calomnient, il faut que les hommes d'honneur opposent la vérité et te rendent justice.

J. SCHYRGENS.

TOUT POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

M^{on} Raph. DAMMAN

71, Rue Berckmans, 71, BRUXELLES

Téléphone : 175,28

MATÉRIEL COMPLET pour Dessin, Peinture, Pyrogravure, Pyrosculpture, Cuirs et Métaux, Repoussage, Velouté, Sculpture Architecture, Tarso-Plastima, Peinture lumineuse en relief.

La seule maison outillée pour la fourniture des Couverts et Pensionnats

PRIX SPÉCIAUX. — EXPORTATIONS.

Le plus grand choix. — Toutes les nouveautés: 780

Les plus Belles Récoltes
- s'obtiennent par le -
Sulfate d'Ammoniaque
le meilleur Engrais Azoté.



Sulfate d'Ammoniaque
Ordinaire

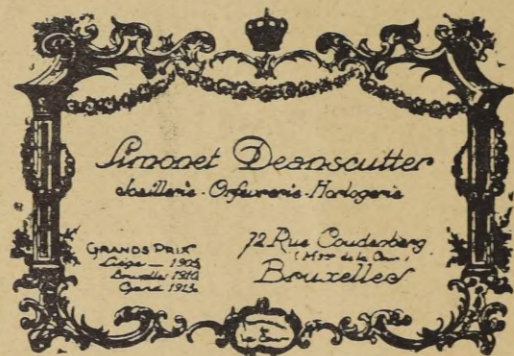


Sulfate d'Ammoniaque
Riche-Neutre

Le Comptoir Belge des Engrais Azotés

8, RUE DE SUISSE, A BRUXELLES

groupe les principaux
producteurs de sulfate
d'ammoniaque de
Belgique.



GRANDS DRAIS
Cages — 1908
Brevetés 1914
Paris 1913

22 Rue Couderberg
1^{er} étage de la Droite
Boutelles